ECOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE

ANNÉE 1961 N° 17

La Chèvre Rousse et son Exploitation au Niger

THÈSE

POUR LE

DOCTORAT VÉTÉRINAIRE

(Diplôme d'État)

Présentée et soutenue publiquement en Juin 1961

DEVANT LA

Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie de Toulouse

PAR

AROUNA BEMBELO

Né en Décembre 1932, à YATACALA TERA (Niger)

JURY

Président : M. DELAS, Professeur à la Faculté de Médecine.

Assesseurs : M. PONS, Professeur à l'École Vétérinaire.

M. TOURNUT, Professeur à l'École Vétérinaire.

IMPRIMERIE SOUBIRON

9, Rue de la Poste

TOULOUSE

1961

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE TOULOUSE

	MM.
Directeur	PONS
Professeur Honoraire	LASSERRE

PERSONNEL ENSEIGNANT

PROFESSEURS

Physique et Chimie Biologique Pharmacie et Toxicologie Hygiène du Lait	GODFRAIN
Anatomie descriptive - Extérieur Anatomie appliquée	BLIN
Physiologie et Thérapeutique Pharmacodynamie	LE BARS
Histologie - Embryologie Anatomie Pathologique Inspection des Viandes	LOMBARD
Zoologie appliquée - Botanique Parasitologie Externe Parasitologie Interne	BRIZARD
Pathologie médicale des Equidés et Carnivoles Législation Vétérinaire	DARRASPEN
Pathologie médicale du bétail et des animaux de basse cour	TOURNUT
Technique chirurgicale Pathologie chirurgicale	PUGET
Pathologie de la Reproduction Obstétrique	BERTHELON
Microbiologie - Immunologie Maladies contagieuses Police sanitaire	SAURAT
Ethnologie Hygiène Agronomie Alimentation Zootechnie Economie rurale	PONS

CHEFS DE TRAVAUX

	MM.
Maladies Contagieuses	LAUTIE, Agrégé
Zootechnie	FALIU, Agrégé
Pathologie Médicale - Législation Vétérinaire	LESCURE, Agrégé
Anatomie Pathologique	GOULARD
Pathologie Chirurgicale	CAZIEUX
Pathologie de la Reproduction	ROYAL
Chimie	MILHAUD

COURS COMPLEMENTAIRES

CHARGES D'ENSEIGNEMENT

Radiologie	AUVERGNAT
Droit Vétérinaire	LINON
Botanique	MORQUER
Pisciculture	SECONDAT
Agronomie	BRISEBOIS
Economie Rurale	MONTANE DE LA ROQUE

ASSISTANT

Pathologie Médicale du Bétail et des Animaux de basse-cour	LACAZE

La Faculté et l'Ecole déclarent n'être pas responsables des opinions émises par les candidats (Délibération de la Faculté, en date du 10 mai 1891 et du Conseil de l'Ecole, en date du 13 juin 1924).

ECOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE

ANNÉE 1961 N° 17

La Chèvre Rousse et son Exploitation au Niger

THÈSE

POUR LE

DOCTORAT VÉTÉRINAIRE

(Diplôme d'État)

Présentée et soutenue publiquement en Juin 1961

DEVANT LA

Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie de Toulouse

PAR

AROUNA BEMBELO

Né en Décembre 1932, à YATACALA TERA (Niger)

JURY
- Président : M. DELAS, Professeur à la Faculté de Médecine.
- Assesseurs : M. PONS, Professeur à l'École Vétérinaire.
- Assesseurs : M. TOURNUT, Professeur à l'École Vétérinaire.

IMPRIMERIE SOUBIRON

9, Rue de la Poste

TOULOUSE

1961

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

La Chèvre Rousse et son Exploitation au Niger

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41548925_0017

A MON PAYS

A MES PARENTS ET AMIS

AU CONTRIBUABLE NIGERIEN

en témoignage de profonde affection et de reconnaissance pour tous les sacrifices qu'ils se sont imposés pour mes études.

A NOTRE PRESIDENT DE THESE :

Monsieur le Professeur A. DELAS

Professeur à la Faculté de Médecine de Toulouse

Qui nous a fait le grand honneur
d'accepter la présidence de cette
Thèse.
Hommages respectueux.

A NOTRE JURY DE THESE :

Monsieur P. PONS

Directeur de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

En le remerciant d'avoir bien voulu accepter le sujet de cette thèse, qu'il trouve ici l'expression de notre profonde reconnaissance et le gage de notre respectueuse gratitude pour la grande bienveillance qu'il nous a toujours témoignée.

Monsieur J. TOURNUT

Professeur à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

Que nous remercions d'avoir bien voulu accepter de faire partie de notre Jury de Thèse.
Hommages respectueux.

A Monsieur **FALIU**

Chef de Travaux agrégé de Zootechnie

qui par les précieux conseils
qu'il n'a cessé de nous prodiguer
a permis la réalisation de ce
travail.
Hommage de notre vive gratitude.

A TOUS NOS MAITRES de

l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

Hommages respectueux.

A MON AMI GUERO DAN MALLAM

Assistant d'Elevage

A TOUS CEUX

qui par leur aide précieuse
m'ont soutenu dans l'élaboration
de cet ouvrage.

A tous les Etudiants Africains

A tous les Camarades Etudiants Vétérinaires

Notre Amitié.

INTRODUCTION

Longtemps retenu à l'écart du monde des Territoires de l'ex-Fédération de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.) par les préjugés traditionnels que font peser sur lui ses conditions géographiques et climatologiques, son éloignement et son immensité à caractère quasi désertique, le Niger est aujourd'hui l'un des états africains les moins connus de la Communauté. C'est monnaie courante la confusion Niger Nigeria. Cette dernière qui a abordé la sphère internationale avec plus de bonheur, par ses produits d'exportation "produit of Nigeria", ses villes comme KANO, SOKOTO, mondialement connues, est une sphère d'influence anglaise. Le Niger de l'ancien groupe de l'ex-A.O.F. pour ses caractères propres, son économie, son développement reste en général ignoré. De ce fait, nous croyons nécessaire avant d'aborder notre sujet, devoir présenter en une introduction le Niger d'aujourd'hui. Cela nous aidera à la bonne compréhension de notre exposé. Pays pour l'immédiat à vocation strictement agricole et pastorale, (à près de 90 %), l'élevage est ici considéré comme la première source de richesse. D'où un besoin urgent et absolu pour le régime d'accroître les ressources de cet élevage qui malgré son caractère ancien fournit avec l'agriculture la totalité de ses exportations et une bonne part de ses revenus. D'où aussi toute l'audience accordée à un sujet comme la chèvre rousse qui par ses débouchés, sa réputation sur le marché mondial des peaux accuse une importance particulière.

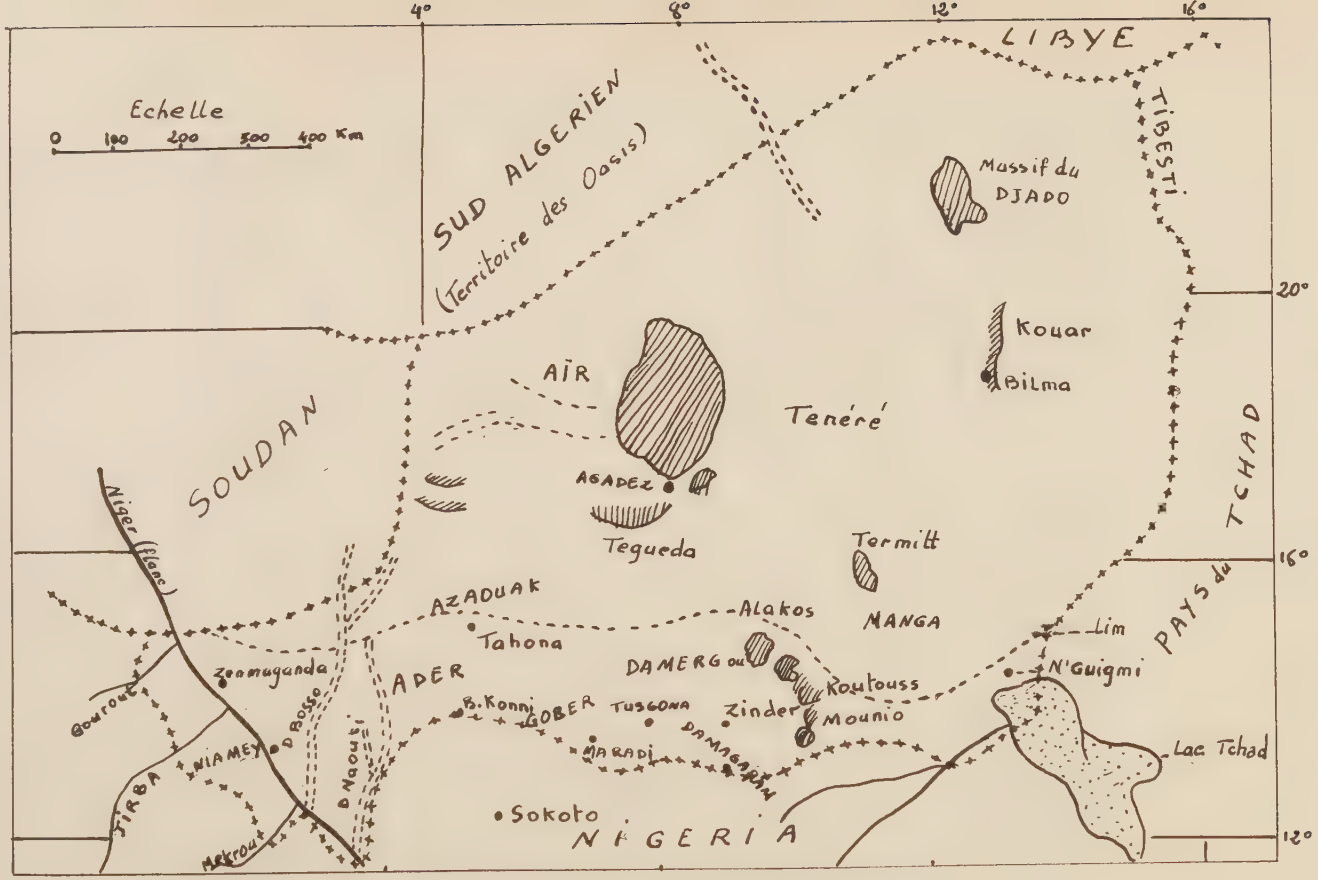

Carte Physique = Grandes Régions Géographiques.

(La carte de la répartition de la chèvre rousse suivra -)

CHAPITRE I

APERCU GENERAL SUR LE NIGER

Géographie physique, humaine, économique

A) - GEOGRAPHIE PHYSIQUE

I - LIMITES

Du Niger, l'impression dominante c'est l'immensité. Avec ses 1.260.000 km2 c'est le Territoire le plus vaste de l'ensemble de l'ex-A.O.F. Il est aussi le plus oriental et le plus continental. Des rives du fleuve Niger à l'Ouest dont il a pris le nom - aux bords du Lac Tchad à l'Est ; et des frontières de la Nigeria au Sud aux confins du Sahara qui occupe le Nord du pays, il s'étend du 12° au 23° parallèle Nord et du zéro au 15° degré de latitude Est. Il est compris tout entier dans la grande masse continentale soudanienne, à l'exclusion d'une partie saharienne (Sahara dont la limite Sud est approximativement fixée au 17è parallèle).

II - REGIONS GEOGRAPHIQUES

A travers cette étendue considérable, la diversité des reliefs, d'aspects topographiques, permettent de distinguer plusieurs régions géographiquement indépendantes :

1/ - L'Ouest. C'est un plateau latéritique ensablé, creusé de vallées du fleuve Niger et de ses affluents dont certains fossiles appelés dallols (Dallol bosso - dallol maouci, d'autres rivières temporaires d'hivernage gorouel - goroubi - sirba - mekrou.

Ces vallées, larges, profondes, verdoyantes sont des reposoirs à bétail pendant la saison sèche.

2/ - L'Adar Doutchi et l'Azouak sont constitués par un plateau rocheux, fragmenté par l'érosion en une poussière de petites chaînes de collines latéritiques ou calcaires entre lesquelles se ramifient des vallées fertiles dont certaines sont tributaires des dallols au Nord.

3/ - La région des goulbi (en français rivière) s'étend à cheval sur le Niger et la Nigeria (MARADI-TESSAOUA-SOKOTO). Berceau de la chèvre rousse, cette région nous retiendra.

4/ - La région de ZINDER est en fait composée de 3 pays, assez autonomes quant à leur physionomie structurale :

Au Sud la région de MAGARIA qui est le prolongement vers l'Est de la région des goulbi, centre riche à grande activité agricole et humaine. Au centre le damagaram avec ZINDER est un ensemble de massifs de grès durs démantélés par l'érosion. Enfin au Nord de ZINDER le damergou avec ses collines d'argile et ses vastes plaines sablonneuses constitue le domaine de la culture du petit mil.

5/ - Les pays du Tchad. A l'Est et à l'extrême Est du pays, les Cercles de GOURE et de N'GUIGMI forment la frontière entre le Niger et les pays du Lac Tchad. Deux reliefs montagneux, le koutouss au Nord, le mounyo au Sud accidentent cette région appelée la Manga qui est une plaine de sable fixée où se forment des mares d'hivernage plus ou moins cantonnées dans des cuvettes argileuses. La komadougou-yobé rivière temporaire, tributaire du Lac Tchad constitue la frontière Est avec les pays tchadiens avant de rejoindre en Nigeria le fleuve Niger dans son cours inférieur.

6/ - Sahara nigerien. Enfin au-dessus du 17è parallèle s'étend la zone saharienne. Le désert nigerien présente toutes les variétés et tous les degrés : dunes, ergs, etc... de l'Adrar des Iphoras (Iforas) au Soudan jusqu'aux bords du Tibesti. Au centre du Cercle d'AGADEZ l'enclave de l'Aïr aussi grande que la France est un ensemble de massifs et de pointes rocheuses, coupées de vallées où se concentre la vie. Le Teneré, immense désert

Moyennes des Températures moyennes mensuelles des centres
SOKOTO
KATSENA
MARADI
J F M A M J J A S O N D (mois)
32
31
29
27
25
23

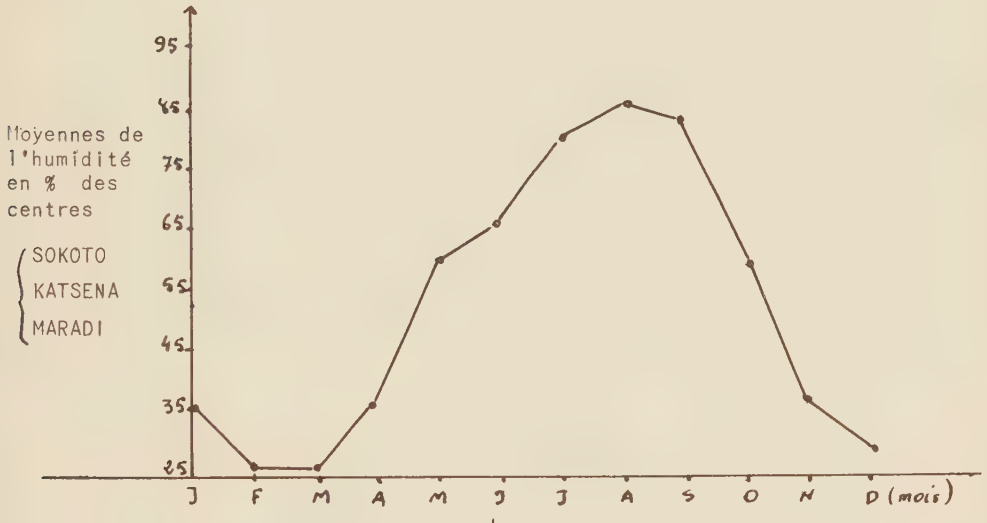
Moyennes de l'humidité en % des centres
SOKOTO
KATSENA
MARADI
95
85
75
65
55
45
35
25
J F M A M J J A S O N D (mois)

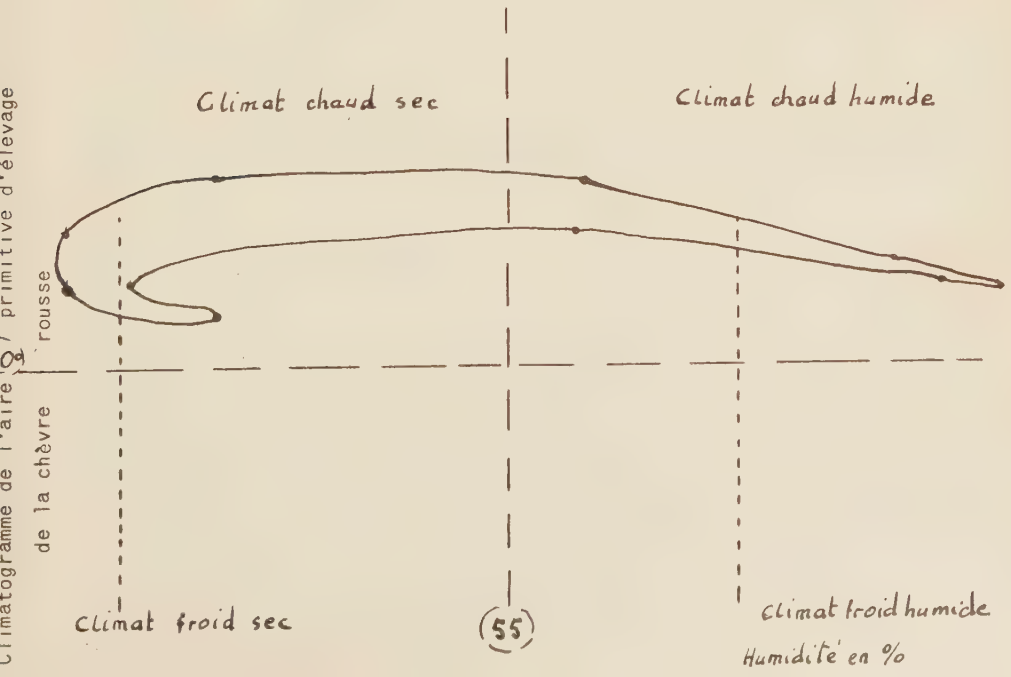
Climat chaud sec
Climat chaud humide
Climatogramme de l'aire primitive d'élevage de la chèvre rousse
Climat froid sec
Climat froid humide
Humidité en %

de sable, de faisceaux de dunes fixées est hérissé d'un système compliqué de reliefs montagneux : massif de Djado, falaises de Kouar, massif du Termitt.

III - CLIMATOLOGIE

A l'immense diversité des régions géographiques correspond une uniformité frappante du climat. A l'exception de la zone saharienne dont le climat est aux tendances nettement désertiques avec une pluviosité quasi-nulle, le reste du pays est soumis à un climat de type continental soudanais dont les dominantes sont : une température moyenne assez élevée, une longue saison sèche, une saison d'hivernage plus courte avec précipitations. L'importance des précipitations, leur durée, diminuent en règle générale du Sud au Nord. Ces variations pluviométriques et leurs conséquences sur l'hydrographie et surtout sur la végétation conditionnent le mode de vie et la répartition des populations tant animales qu'humaines. Nous verrons en détail les caractéristiques essentielles de ce climat nigérien.

B) - GEOGRAPHIE HUMAINE

Sur ce Territoire plus de 2 fois grand comme la France, vivent 2.550.000 habitants repartis en de nombreuses races et ethnies. Les moeurs, les traditions, le genre de vie, l'histoire, sont autant de facteurs distinctifs de ces nombreux groupes humains.

En prenant pour base l'attachement (certes relatif) à la terre, on peut distinguer les populations sedentaires au Sud (agriculteurs) et populations nomades (éleveurs) au Nord. Cette distinction n'est certes que relative car non seulement les éleveurs à la recherche d'eau et de pâturages pour leurs troupeaux s'infiltrent chaque saison sèche de plus en plus au Sud ; mais comme nous le verrons plus loin, les sedentaires possèdent toujours des troupeaux d'animaux qu'ils élèvent autour des villages.

I - POPULATIONS SEDENTAIRES

- Forment trois groupes repartis de l'Ouest à l'Est du pays :

1/ - **Groupes Sonrhaï - Djerma** qui sont apparentés. A l'Ouest le bloc Songhay - Djerma qui sont apparentés et qui à quelques différences dialectales près, parlent la même langue. Ce sont surtout des cultivateurs.

2/ - **Groupe Haoussa** au centre et à l'Est du pays constitue la majorité de la population du Niger. On les retrouve également au Nord de la Nigeria où ils sont plusieurs millions. Sous ce vocable, on désigne en fait plusieurs ethniés dont les éléments d'union sont : la communauté de dialecte et une certaine mentalité dite "commerciale". Ce sont d'industrieux commerçants, cultivateurs ou éleveurs.

Au Niger on les désigne par les régions qu'ils occupèrent ou par les grandes villes qu'ils fondèrent et qui furent des centres commerciaux prospères : Kourfeys ou Soudiés, Maouri ou Arawa, Konnawa, Aznas, Adérawa, Goberawa, (Dawnawa - Katsenawa - Kanawa).

3/ - **Groupe Kounari ou Beriberi** à l'Est et extrême Est du pays comprend plusieurs rameaux :

(Manga de la plaine Manga
(Dagara de l'Alakoss
(Mobeurs et Kanembou des rives du Lac Tchad. Ils sont pasteurs et cultivateurs.

II - POPULATIONS NOMADES

Quant aux populations nomades, fort diverses, elles n'ont de trait commun que leur genre de vie strictement pastoral et le perpetuel nomadisme auquel les soumettent les exigences des troupeaux.

1/ - Ce sont d'abord les Touaregs, éléments vivant en marge des autres populations avec une organisation monolithique en tribus distinguant les maîtres (Touaregs) et les Bellah ou Bouzou serviteurs.

2/ - Les Toubous du Tibesti ;

3/ - Les Arabes éleveurs de chameaux forment des tribus nomadisant en bordure du sahara.

La descente vers le Sud et la lente sedentarisation de ces populations nomades est un des traits de l'histoire humaine au Niger. Ces groupes nomades sont des races de type non négroïde.

III - L'ELEMENT PEUHL

Parmi ces populations nigeriennes, l'élément peuhl présente un trait particulier ; élément fort énigmatique quant à ses origines, se superposant ou s'intégrant aux autres, les uns pratiquant un nomadisme strict, d'autres semi-sedentaires ou définitivement fixés en villages et collectivités homogènes. Les peuhls sont présents dans toute l'Afrique et comme partout, au Niger, c'est un élément qui compte par les troupeaux qu'il possède et par la connaissance qu'il a de l'animal.

Sous l'angle de sa géographie humaine ou territoriale, le Niger paraît le point de rencontre de l'Afrique blanche et de l'Afrique noire.

C) - GEOGRAPHIE ECONOMIQUE

Du point de vue économique, tout est conditionné par la situation continentale du pays ; par sa structure; en un mot par le climat, le sol et l'eau.

I - PRODUCTION AGRICOLE

Les zones favorables aux activités agricoles se limitent pour l'Ouest à la vallée du fleuve, celles de ses affluents et dallols ; pour l'Est à la bande limitrophe de la Nigéria et du Dahomey et aux pays riverains du Lac Tchad. Evalués à 120.000 ou 150.000 km2, soit 10 à 12% de la superficie totale du pays,ces terres agricoles por-

tent la totalité des cultures tant vivrières qu'industrielles.

Les produits agricoles d'exportation sont représentés par un tonnage très appréciable et d'année en année plus important d'arachide cultivé de manière intensive à l'Est dans la région de Maradi-Tessaoua-Magaria et de coton dans les cuvettes d'hivernage. En dehors de ces deux cultures commerciales, toute l'activité paysanne se concentre dans la subsistance même de la population : le mil, base de l'alimentation de la presque totalité de la population sedentaire ; sorgho ou gros mil des terres lourdes du bord du fleuve et des mares ; riz pour la culture duquel on consent de gros efforts dans les vastes zones d'inondation et cuvettes du fleuve, maïs, manioc, blé, des vallées humides de l'Aïr et des rives du Lac Tchad.

II - RICHESSES MINIERES

Pour les produits du sous-sol, beaucoup de promesses semblent permises au Niger. Les recherches de prospection en cours dans ce domaine font penser que les ressources minières du massif de l'Aïr sont considérables en allant des minerais métalliques au pétrole. Déjà sont productives les salines de In-Gall et de Tagguida-Tessoum dans le cercle d'Agadez, celles du cercle de Gouré et de Magaria (Zinder). Les mines de Cassiterite marchande de Terraoudji titrant 60 à 70% d'étain permettent l'exportation annuelle de 150.000 kg de minerais. Il faut cependant convenir que dans l'immédiat pour nombre de ces richesses minières on est au stade des indices, certes très prometteurs, mais non de l'exploitation.

III - PRODUCTION DE L'ELEVAGE

Devant la précarité de l'économie agricole dans cette contrée à la limite du désert souffrant d'aléas climatiques divers, et l'exploitation encore timide d'incontestables richesses du sous-sol, c'est sur l'élevage que l'on compte pour pouvoir accentuer la prospérité du pays.

Du fait de sa situation géographique, ses conditions climatériques, le Niger est un pays à vocation pastorale et quoique encore exploité sur des bases anciennes, le cheptel nigerien demeure la principale richesse actuelle du pays. Pratiquement le bétail occupe tout l'espace nigerien, des zones soudaniennes aux régions sub-désertiques.

1- Importance numérique

Les recensements successifs, les estimations diverses donnent en 1958, les nombres suivants :

Espèce	Effectifs	Densité/km2	Densité/pop
BOVINS	3.500.000	2,91	1,4
OVINS	2.000.000	1,66	0,8
CAPRINS . . .	5.000.000	4,16	2
CHAMEAUX . . .	350.000	0,3	0,14
EQUINS	1.210.300	1	0,5

2 - Problèmes de l'élevage au Niger

La part que peut apporter l'élevage dans le revenu national peut se chiffrer à plusieurs dizaines de milliards par an ; mais que d'entraves à une exploitation rentable de ce capital. Ces obstacles que nous appelons les grands problèmes de l'élevage nigerien se posent tant sur le plan de l'exploitation zootechnique du cheptel que sur le plan démographique et social de l'environnement humain avec une extrême complexité. Nous sommes ici à la lisière du Sahara, dans des zones que l'on peut qualifier de milieux défavorables, soumises aux conditions rigoureuses des vastes étendues et en pays sous-développés où les conditions économiques, sociales et humaines sont d'une intensité brutale.

Dans ce vaste espace nigérien, les variations pluviomètriques (qui vont de 100 à 700 mm d'eau) et leurs conséquences sur l'hydrographie, la faune et la flore permettent de distinguer globalement deux zones d'élevage :

1°) Au Nord, une zone saharienne et sahelienne, constitue le domaine de l'élevage extensif dans les vastes steppes où le bétail doit se déplacer sans cesse à la recherche de pâturages mieux pourvus et de points d'eau ; domaine de la transhumance, avec pour caractéristiques essentielles : nombreux troupeaux, faible nombre d'habitants: peulhs, touaregs, Bouzou, Belhah dont le signe dominant est l'attachement foncièrement sentimental à leurs bêtes ; qu'ils sont peu enclins à commercialiser, et sans aucune initiative à les gérer dans un but lucratif. Les troupeaux de cette zone forment ainsi un capital improductif et ne procurent qu'un faible apport de richesse au pays.

2°) Plus au Sud la zone soudanienne et présoudanienne, habitée par les sédentaires, agriculteurs et éleveurs à la fois, plus disposés à mettre leur bétail dans le circuit commercial national, mais dont le cheptel est nettement inférieur en nombre à celui des nomades.

Il y a là un contexte humain dont il convient de tenir compte et l'on ne dira jamais assez l'importance du facteur humain en matière de production animale.

3 - Importance commerciale

Malgré ces problèmes qui se posent à l'élevage au Niger, les efforts entrepris, les plans d'équipements mis en place tant pour l'exploitation du cheptel en vue de la consommation courante que pour l'exportation des animaux sur pied, l'exportation des viandes abattues, de cuirs et de peaux procurent au pays un revenu déjà appréciable. L'exportation des animaux sur pied en Nigeria, Togo, Ghana (ancienne Gold-Coast) quoique entravée par l'existence des grandes distances que le bétail doit parcourir avant d'arriver aux villes de la côte est un courant commercial fort actif. Les essais d'exportation de viande abattue par voie aérienne entrepris ces dernières années pour palier les inconvénients de l'exportation sur pied semblent avoir eu droit de cité à la lumière des tonnages, d'année en année plus importants qui vont sur Cotonou, Lomé, Abidjan et même Dakar.

Mais, parmi tous ces mouvements commerciaux relatifs aux produits de l'élevage nigerien, le plus important paraît être celui des cuirs et des peaux. Pour l'année 1958, la production estimée (c'est-à-dire qu'aux exportations contrôlées par la douane à la sortie on a ajouté celles portant sur les sorties hors douane qui sont le fait du négoce traditionnel Niger-Nigeria) s'établit comme suit :

CUIRS		PEAUX MOUTONS		PEAUX DE CHEVRES	
Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids
100.000	530 tonnes	181.000	146 tonnes	1.300.000	546 tonnes

Les efforts entrepris depuis une bonne dizaine d'années en vue d'un équipement correct des abattoirs et d'une bonne préparation et d'un bon conditionnement des cuirs et peaux sont déjà payants. Ces peaux compétitives sur le marché mondial procurent aux pays un revenu important d'autant plus intéressant qu'une fraction de cet apport est représentée par des devises fortes-livre sterling - dollard U.S. Pratiquement les cuirs et peaux représentent la seule source de dévises étrangères du Niger.

4 - Place de la chèvre rousse

Dans cet élevage nigerien, une espèce retient l'attention tant du point de vue du nombre que de celui du revenu : c'est l'espèce caprine. La chèvre occupe pratiquement tout l'espace nigerien des régions des nomades au domaine des sédentaires. Avec 5.000.000 de têtes, c'est l'espèce la plus représentée et dans les exportations des produits de l'élevage, surtout si on considère les sorties vers les pays à devises fortes sa place est primordiale.

L'espèce caprine est représentée par deux races au Niger : la chèvre commune dite encore chèvre bariolée ou tachetée ou encore chèvre des Touaregs dont les plus grands troupeaux sont aux mains des nomades. C'est un animal de grande taille adapté aux régions des grandes steppes, admi-

rablement conformé pour les longs parcours qu'imposent les transhumances.

La seconde race est la chèvre rousse dite communément chèvre naine ou chèvre rousse de Maradi, adaptée aux zones des sédentaires et dont l'importance tant en nombre qu'en revenu s'affirme d'année en année. C'est une race de grande valeur commerciale, l'identique de celle de Sokoto et de Kano en Nigeria. Elle est pourvue de grandes qualités: croissance rapide, grande prolificité, bonne laitière, un bon rendement en viande, et du point de vue commercial, la valeur de sa dépouille est reconnue sur le marché mondial où elle est côtée à parité avec celle de Sokoto et Kano. Dans le domaine de l'exportation des peaux, un rapport récent du service de l'élevage indique dans les sorties relatives à l'espèce caprine, "la chèvre rousse rentre pour 57% avec une valeur commerciale supérieure de 25% par rapport aux qualités communes".

On voit donc tout l'intérêt que représente cet élevage caprin roux et un tel résultat n'a pu être atteint qu'au prix d'une politique qui fait honneur aux vétérinaires et dont nous allons essayer de retracer l'historique, les efforts et les perspectives d'avenir.

CHAPITRE II

LA CHEVRE ROUSSE
CONSIDERATIONS ZOOTECHNIQUES

A) - LE MILIEU

I - SITUATION - TOPOGRAPHIE - SOLS

Une grande attention a été de tout temps accordée à l'élevage en général, et aux problèmes de la chèvre rousse en particulier dès que furent connues les possibilités de cette race. L'examen de ces problèmes comporte une étude aussi précise que possible de la région où cette race a pris naissance. Quels sont les facteurs essentiels de la composition physique du sol, l'altitude, les précipitations, la température, l'hygrométrie, la végétation, autant de facteurs dont l'ensemble forme la géophysique et la climatologie d'une région et qui détermine en fait sa capacité de production.

Le berceau d'origine de la chèvre rousse se situerait entre les villes de Sokoto en Nigeria et de Maradi et Tessaoua au Niger ; ensemble homogène tant du point de vue géophysique qu'humain. De part et d'autre de la frontière érigée pour les besoins de la colonisation européenne du siècle dernier, vit le même peuple, les Haoussa sachant parfaitement que cette frontière administrative n'efface rien de la réalité d'appartenir à la même unité éthnique et historique.

Situé entre le 11ème et le 14ème parallèle, cette aire est toute entière comprise dans la région de "Goulbi" dont l'altitude moyenne est de l'ordre de 350 m. Elle est constituée par de hautes plaines découvertes formées en partie au dépens de roches sédimentaires jeunes recouvertes de sables erratiques. La présence de dunes fixées et de collines latériques ou granitiques donne un aspect vallonné à toute cette région. De nombreuses vallées où coulent des rivières temporaires la sillonnent en tout sens. Les "Goulbis"

en français rivières saisonnières, pendant l'hivernage se repandent dans de grandes dépressions ou Fadama : Goulbi N'Kaba, Goulbi N'Sokoto, Goulbi N'Maradi. Ce dernier qui vient de Nigéria, décrit un grand circuit dans le cercle de Maradi, alimente la mare permanente de Madarounfa avant de réjoindre la Nigéria. Après la saison pluvieuse, les vastes plaines de débordement et d'épandage des Goulbis (Fadama) à sol argileux, sont des refuges d'eau et d'humidité et il y pousse une végétation fournissant d'excellents pâturages aux animaux.

Le sol est très fertile comme en témoignent l'importance de l'activité agricole et la densité de peuplement de cette région (13 habitants au km2).

II - LE CLIMAT

Le climat de type tropical soudanais qui sévit dans cette région est caractérisé par deux saisons bien tranchées et d'inégale durée. Une saison humide courte et une longue saison sèche de Novembre à Juin qui n'est pas uniforme. En effet, aussitôt après les pluies, on observe un regain de chaleur de Novembre à la mi-Décembre ; puis de Décembre à Février une période de fraîcheur qui voit la température descendre à 10° ou 8°. C'est ce qu'on appelle ici la période froide, qui se caractérise surtout par une sécheresse hivernale accentuée par l'harmatan qui est un vent souvent violent chargé de poussières et qui souffle du Nord-Est au Sud-Ouest. De Mars à Mai on enregistre les plus fortes chaleurs de l'année avec parfois des maxima qui peuvent atteindre 39 à 40°. Les nuits cependant demeurent fraîches.

La saison humide ou hivernage de Juin à Octobre est la période des précipitations dont le maximum se situe à la mi-Juillet-Août. Les pluies tombent soit sous forme d'orage aux heures chaudes de la journée, soit sous forme d'averses régulières la nuit (Juillet et Août). Les tornades, orages d'une exceptionnelle violence s'observent au début et en fin de saison pluvieuse. Redoutées, elles causent d'importants dégats aux récoltes, surtout en fin d'hivernage.

A titre indicatif nous donnons des relevés climatiques concernant les centres de Sokoto, Maradi et Zinder.

	SOKOTO	MARADI	ZINDER
T.M	29°5	27°7	28°6
H.M	707	600	513
H.P	52,6	52	50
J.P	"	"	"

T.M = Température moyenne annuelle
H.M = Hauteur de pluies en m/m
H.P = Humidité en pourcentage
J.P = Nombre de jours de plus / an

Ces indications climatiques appellent certaines remarques : à mesure qu'on va du Sud au Nord, les précipitations diminuent d'importance, le climat devient de plus en plus sec. Il s'ensuit des variations assez notables dans l'abondance et la qualité des pâturages naturels desquels dépend exclusivement la nourriture du bétail.

Cependant dans l'ensemble de l'aire primitive de la chèvre rousse, les précipitations sont assez importantes et suffisantes pour réaliser un milieu ni trop sec, ni trop humide qui semble constituer l'optimum vital de la race rousse (Robinet).

En nous basant sur les chiffres des moyennes de température et d'hygrométrie concernant la région Sokoto, Katsena, Maradi, nous obtenons pour la chèvre rousse le climatogramme qui nous montre l'adaptation à un climat chaud et d'hydrométrie moyenne (température extérieure de l'ordre de 30° en moyenne - hydrométrie 35 à 65°).

III - VEGETATION ARBUSTIVE ET HERBACEE

Le paysage de cette région comporte des pâturages découverts, des pâturages à végétation arbustive et à arbres clairsemés.

La question si épineuse de l'alimentation du bétail en région tropicale est ici résolue en partie pendant l'hivernage par l'herbe verte de la brousse (plateaux-steppes) où poussent de nombreuses plantes annuelles dès la tombée des premières pluies ; et par des pâturages de décrues dans les vallées pendant la saison sèche. Dans le reseau serré des vallées, le long des cours d'eau temporaires et dans les "Fadama" pendant la saison sèche, la réserve d'humidité permet le développement de nombreuses espèces végétales venant ainsi suppléer pour un temps tout au moins, les pâturages déficients de la brousse.

Les paysans cultivent le petit mil (pennisetum typhudum) avec ici deux variétés : l'une hative (guéro), l'autre tardive (newa) ; le gros mil (sorgho vulgare ou douvra), le maïs, le manioc, le fonio, la patate, le sesame (lamti), le coton etc... Mais c'est surtout l'arachide qui fait actuellement l'objet d'une culture intensive.

Toutes ces plantes fournissent des produits ou sous-produits utilisés pour l'alimentation des animaux, depuis les graines de céréales, aliments concentés à très grande valeur nutritive, au son et tourteau d'arachide riche en matières azotées en passant par les feuilles, tiges fanées utilisées soit à l'état vert ou sec.

La végétation herbacée se compose de graminées plus ou moins hautes, plus ou moins abondantes selon les terrains où elles se développent. Les associations d'espèces sont nombreuses. Dans la savane, au milieu des diverses plantes salicoles domine le cram-cram (cenchrus catharticus) bien connu de tous ceux qui circulent dans la brousse au moment de la maturité de la plante, par ses fruits très piquants et collants. Ces pâturages naturels à cenchrus catharticus fournissent pendant la phase de croissance de la plante (premiers mois de l'hivernage) une excellente nourriture au bétail. Diverses andropogonées (Tissaoua-Sinsa-etc...) et d'autres graminées, (digitaria-

La végétation arbustive est composée d'espèces très variées parmi lesquelles dominent les épineux appartenant à la famille des légumineuses dont les petites feuilles et les gousses sont appréciées du bétail. Nous citerons la Faidherbia Albida ou "gao" qui dénouillé pendant la saison pluvieuse verdit et fleurit pendant la saison sèche et présente de par cette particularité un intérêt certain ; le Gonakier (Bagaroua), le rizephus (darey ou Magaria), le Baugimia reticulata (kalgo) ; Prosopis africana (Kira), Combretum micranthum, Acacia Macrostochya, Acacia tortolis, Hyphaene Treibaica (goriba), Adrosomia digitata (Kouka). On trouve également du Karité (Butyropternum parkei) et kania (Disopiris meapiliformis).

B) - L'ANIMAL

I - CARACTERES PHYSIQUES

Les Docteurs Roth et Robinet classent la chèvre rousse parmi les populations caprines du Fouta-Djallo. Cependant loin de cette contrée, dans un milieu à conditions géophysiques et climatologiques différentes et spécifiques, la chèvre rousse présente une phénotypie particulière sans doute résultat d'une adaptation et d'une rigoureuse sélection naturelle, qu'il est permis aujourd'hui de la considérer comme une race bien caractérisée et fixée. Ces mêmes auteurs, Roth dans un article "La petite chèvre rousse du Niger" paru en 1938 dans le bulletin des épizooties de l'Afrique Occidentale Française et Robinet dans son ouvrage "La chèvre rousse de Maradi et le problème de l'exportation des peaux au Niger" paru en 1955 ont laissé de la chèvre rousse une description qui a servi à la définition d'un standard chèvre rousse.

1 - Standard de la chèvre rousse

La chèvre rousse appartient au type rectiligne,médioligne eumétrique. Sa taille varie de 0,55 m à 0,65 mètre pour un poids adulte de 25 à 30 kg.

La tête est fine, à front bombé couvert d'une touffe de poils plus longs. Le chanfrein est rectiligne, parfois sub-concave. Le cornage dans les deux sexes est moyennement développé ; aplaties d'avant en arrière, les cornes à insertion très rapprochée présentent un leger mouvement de torsion et divergent à leurs extrémités. Les oreilles sont longues, portées horizontales ou tombantes.

L'encolure courte est grèle, la poitrine est assez ample, le garrot noyé et le dos rectiligne ne laisse pas apparaître l'épine dorsale. La croupe est courte et arrondie ; le gigot, l'épaule et les membres sont musclés. Les articulations sont fines, les aplombs excellents.

Le tout forme un ensemble harmonieux et élégant.

La robe uniformément chatain clair à roux est homogène, à poils serrés, brillants à réflets acajou. La ligne dorsale, souvent plus foncée, présente des poils plus longs surtout au niveau du cou. La queue dont les poils sont quelque peu ébouriffés et plus foncés, est courte et relevée à son extrémité.

La peau de la chèvre rousse est partout fine et souple.

Roth en conclusion du portrait de la chèvre rousse écrivait : "équilibre, finesse, harmonie de forme et de couleur, telle est l'impression générale que donne la petite chèvre du Niger". Cette phrase résume merveilleusement les caractères physiques et la plastique beauté de la chèvre rousse.

2 - Variétés

Si ce tableau correspond au standard de la chèvre rousse tel qu'on la rencontre dans le berceau d'origine dans la majorité des troupeaux, on trouve cependant, surtout dans les zones de diffusion récente des animaux qui ne rappellent que de loin le type initial.

Certains sujets, quoique de taille normale, se présentent avec des poils longs, lavés, ébouriffés qui du point de vue commercial offrent une peau difficilement étiquetable dans la catégorie "peau rousse". D'autres,tout

en conservant la coloration normale de la chèvre rousse type, offrent un aspect morphologique tellement grossier qu'ils s'apparentent plus à la chèvre bariolée qu'à la chèvre rousse.

Robinet note que "quelquefois la coloration ternit, d'autrefois elle s'agrémente de tâches blanches surtout sur les Jeunes". S'agit-il d'un métissage avec la chèvre bariolée, ce qui expliquerait ces tâches blanches, ce squelette grossier de certains sujets.

Il convient de mettre aussi l'accent sur l'influence de facteurs comme le sol, le climat, l'alimentation, voire le mode d'élevage qui peuvent modifier une race au point d'en créer en son sein des variétés aussi différentes entre elles que le sont les représentants de deux races voisines. Dans la région de Zinder-Kano les animaux sont généralement de plus grande taille la robe d'un brillant moins prononcé que ceux de la zone Maradi Sokoto. Du point de vue commercial la qualité de la peau serait également différente. Ces constatations, exploitées dans une optique commerciale ont servi aux autorités de Zinder pour imposer sur le marché le label "chèvre rousse de Zinder" par opposition à la marque Maradi comme c'est d'ailleurs le cas en Nigéria où l'on est en présence de la chèvre rousse de Kano et Sokoto sur le marché des peaux.

Zootechniquement cependant, ni en Nigéria, ni au Niger la distinction en variétés nettement déterminées n'est encore possible.

Ce dont on semble sûr ce sont les influences possibles du milieu sur l'aspect de la robe et la taille. Les constatations de Robinet sont les suivantes "un milieu sec la taille se développe, les animaux perdent leur finesse ; en région humide la taille se réduit, la robe devient terne". Il n'est donc pas pour nous étonner de trouver à Zinder où le climat est plus sec et la pluviosité moindre qu'à Maradi (voir tableau climatologique précédent) des troupeaux caprins roux présentant des différences avec le type standard de Maradi.

Ceci traduisant le fait qu'entre l'être et le milieu, il s'établit certains équilibres biologiques dont

dépend la survivance même de la race ou de l'espèce.Dans les contrées de Zinder et Kano, plus sèches, où les pluies sont moins abondantes qu'à Maradi - Sokoto, l'hydrographie plus médiocre et la végétation moins dense fournissant des pâturages moins excellents tant du point de vue qualitatif que quantitatif, les animaux doivent parcourir journellement de grandes distances pour subsister. La constitution forte serait plus apte dans ces conditions et la grande taille paraitrait mieux adaptée pour grimper et atteindre la végétation arborescente. Autrement dit pour être d'un bon équilibre biologique dans les régions à conditions d'existence dures et de demi-famine, les caractéristiques essentielles des troupeaux paraissent être la robustesse et la grande taille ; alors que dans les zônes à conditions d'existence plus clémentes, à pâturages plus riches, le profil se traduirait par sa finesse, son harmonie.

Quand on compare plus généralement la chèvre bariolée et la chèvre rousse dans leurs milieux respectifs d'élevage, on voit combien les conditions variées de climat, de sol ou de végétation permettent une sélection naturelle des races caprines.

3 - Eléments Métriques

Koussanga sur un lot de 300 animaux a donné de la race rousse les mensurations moyennes suivantes :

Longueur de la tête	19 cm
Largeur de la tête	8 à 9 cm
Longueur scapulo-ischiale	67 - 68 cm
Longueur occipito-cocygienne	103,3 cm
Taille	55 à 65 cm
Poids	25 à 30 kg.

II - APTITUDE DE LA CHEVRE ROUSSE

La chèvre rousse est d'une prolificité remarquable. Dans les conditions optima d'élevage on compte deux mise-bas par année. Les portées doubles sont de règle, ce qui selon Robinet paraît être un caractère héréditaire et qui s'attenuerait avec le métissage. Les portées triples ne sont pas exceptionnelles et même des quadruples sont observées dans de nombreux villages.

La chèvre rousse est très précoce. Les chevraux et chevrettes parviennent à la maturité sexuelle vers l'âge de 6 à 7 mois. La première naissance a lieu à l'âge de 12 mois et la gestation dure 5 mois.

Bien qu'il n'y ait pas de saison fixe de reproduction pour les animaux de cette race, les naissances se produisent en majorité cependant en Avril et Mai et en Octobre et Novembre, c'est-à-dire peu de temps avant la saison d'hivernage et à sa fin. Les reproductrices sont en activité jusqu'à un âge très avancé si la boucherie ou les maladies ne viennent mettre fin à leur carrière. L'âge de 10 ans est couramment avancé comme âge limite.

Compte tenu de la prolificité, de la jumellité quasi régulière le croît annuel théorique à la naissance est très élevé dans le troupeau roux. Le pourcentage annuel des naissances voisine 80 %. Dans la région de Maradi, c'est-à-dire dans le troupeau de race pure, Robinet estime le croît minimum réel à 45 % pour la chèvre rousse "chiffres obtenus après déduction des avortements, de la mortalité avant 1 an celle-ci due principalement aux épizooties meurtrières de pleuropneumonie, aux feux de brousse qui surprennent en avril et en mai les chevreaux de quelques jours et aussi aux ravages causés par les hyènes qui dévorent les jeunes à la naissance lorsque celle-ci a lieu au pâturage". Une action entreprise contre toutes ces causes énumérées devait, sans de trop grands efforts faire augmenter le croît réel, cela se traduisant alors par un disponible annuel appréciable. S'il est plus malaisé dans les conditions actuelles d'enrayer la pleuropneumonie, il semble plus facile de soustraire les animaux aux feux de brousse et aux hyènes.

La chèvre rousse est une race laitière remarquable et un bon animal de boucherie.

Mais ce n'est pas à la qualité de sa carcasse qu'elle doit son prestige. C'est par la valeur de sa peau, de renommée commerciale mondiale qu'elle mérite tout l'intérêt qu'on lui porte. Source de trafic frontalier Nigeria-Niger, depuis longtemps les éleveurs connaissaient parfaitement sa valeur marchande et s'en servent comme monnaie d'échange. Pour se faire une idée de l'importance de ce trafic frontalier, disons que les statistiques anglaises de la Nigeria estiment que les cuirs et peaux d'origine nigerienne entrent pour plus de 20 % dans le volume global des exportations des peaux de la Nigeria. En résumé la dépouille de la chèvre rousse, objet d'un commerce qui peut être florissant quand il est bien encadré, justifie à elle seule l'élevage du caprin roux.

Comme toute race selectionnée, à hauts rendements physiologiques, objet d'une grande spécialisation dans les domaines de la production et de la reproduction (taux élevé de croissance, précocité), la chèvre rousse est une race plus exigente, plus fragile, moins rustique que la race bariolée. C'est en raison de ces considérations mêmes qu'elle ne réussit pas entre les mains des éleveurs nomades. Introduite dans un milieu même à caractères indentiques à ceux du berceau d'origine, elle n'évolue en harmonie avec ce milieu que quand elle se trouve entourée de soins que les Nomades n'ont pas coutume d'apporter à leurs troupeaux. Aussi dans l'introduction de la chèvre rousse dans de nouvelles zones il y a lieu de tenir compte beaucoup des conditions écologiques, des méthodes d'élevage qui conditionnent dans une grande mesure la réussite de l'opération.

Comparée à la chèvre bariolée, la chèvre rousse demande à être entourée de soins comme un "mouton de case".

III - MODE D'ELEVAGE

L'élevage se fait sur un mode semi-extensif, les chèvres utilisant dans la journée les pâturages naturels de la savane ; les parcours effectués par les troupeaux dans la journée et dans l'année ont un caractère strictement local. La transhumance saisonnière est inconnue pour la race chèvre rousse.

Cet élevage, en Nigeria comme au Niger est aux mains des sédentaires qui sont en même temps agriculteurs et éleveurs. Chaque village haoussa de l'aire de la chèvre rousse possède son troupeau de caprins roux. En général les grandes concentrations d'animaux appartenant à un seul propriétaire comme ceci est de coutume pour les chèvres bariolées des Nomades sont ici d'une extrême rareté : ce sont le plus souvent de petits troupeaux - quelques têtes - que possède chaque famille de paysans ; troupeaux de 15 à 20 têtes que les enfants conduisent au pâturage journalier à travers la brousse, les vallées et les champs.

Le rythme du climat saisonnier, ses incidences sur l'humidité atmosphérique et terrestre à laquelle l'espèce est particulièrement sensible et sur l'état des pâturages impose un mode d'élevage bien particulier. Pendant l'hivernage, l'abondance des pâturages dans la savane permet l'entretien des troupeaux dans la brousse évitant ainsi les bas-fonds trop humides et les "Fadama" plus ou moins inondées. Pendant la saison sèche, la persistance de la verdure au fond des vallées desséchées en fait le refuge des troupeaux.

Pendant la saison des pluies au cours de la journée, les animaux pâturent dans les hautes herbes de la savane sous la garde des petits bergers. Certaines fois les caprins sont conduits au pâturage avec les troupeaux de vaches laitières du village. Pendant cette période, il est aussi fréquent de rencontrer à la lisière des champs d'arachides ou de mil des petits troupeaux de chèvres rousses paisant autour d'une commère attachée à un piquet au moyen d'une corde limitant ainsi son rayon de pâture et les longs déplacements. Cela supplée au manque de main d'oeuvre, car les enfants sont occupés aux travaux des champs.

La chèvre rousse craint l'humidité, aussi non seulement elle fuit pendant l'hivernage les endroits inondés pour les paysages de dunes et de brousse plus sèches, mais en plus elle ne se hasarde jamais dans les herbages le matin à cause de la rosée. Les troupeaux ne sortent des parcs où ils passent la nuit qu'aux environs de neuf heures du matin ; à l'heure où la rosée s'est déjà évaporée aux rayons du soleil.

Au village le soir pour soustraire les animaux à l'humidité nocturne, les chèvres sont mises à l'abri sous des huttes construites en bois et en paille et dont la base est parfois en pisé. Le sol de ces chevreries est meuble, sans litière. Ce système qui tend de plus en plus en zone sédentaire à se généraliser même pendant la saison sèche gagnerait davantage si dans sa conception et construction on tenait à y apporter des considérations hygiéniques. La surcharge et le confinément sont de règle dans ces chevreries.

Pendant l'hivernage, surtout après les pluies nocturnes, un spectacle qui ne manque pas de pittoresque est celui qu'offrent les chèvres couchées en tas toute la matinée sur la place publique du petit village et dans les cours intérieures des concessions.

Pendant la période sèche, les conditions changent. La savane brûlée par le soleil et une longue sécheresse n'offre qu'une nourriture rare, une herbe desséchée et médiocre. Les vallées après la décrue des rivières se couvrent de verts pâturages. Les troupeaux délaissant les paysages de la brousse, se refugient dans ces bas fonds, derniers refuges d'eau et de verdure. Les animaux et leurs bergers y passent la journée. Le soir venu, les troupeaux rentrant au village sont parqués dans des enclos à ciel ouvert, fait de bois et de palissade.

Pour résoudre le problème de la nourriture pendant cette période qui est la plus rude de l'année, un complément de ration est donné aux animaux. A cet effet on emploie des sous-produits d'arachides ou de céréales : sons ou grains de mil, de sorgho ou de maïs.

Ainsi tandis qu'en hivernage les pâturages abondants et de bonne qualité rendent inutiles les compléments alimentaires, ceux-ci sont d'une grande nécessité quand les conditions deviennent précaires. Cette pratique d'appoint alimentaire de coutume chez les sédentaires, fait la différence d'avec l'élevage en liberté absolue et de vaine pâture de règle chez les nomades. Il faut dire cependant que même en milieu sédentaire la méthode à l'exception de certaines vaches laitières, ne se trouve généralisée que pour l'espèce caprine rousse, où les chevrettes destinées

à la reproduction ou à la traite, font l'objet d'une attention toute particulière.

Avec l'intensification des cultures en général et surtout la nouvelle impulsion donnée à la production de l'arachide qui donnent de hauts rendements et surtout procurent d'appréciables gains aux paysans, l'étendue des terrains de pâture d'hivernage tendra de plus en plus à s'amenuiser. Ceci amenera à plus ou moins brève échéance la recherche d'autres moyens dans la pratique de l'élevage caprin comme dans celui d'autres catégories de bétail, de façon à pouvoir accroître l'économie de la spéculation animale tout en tenant compte des conditions nouvelles. Une pratique basée surtout sur l'apport de l'herbe de la savane d'hivernage deviendrait inadéquate en cas de réduction de terrain de pâture et devrait dès lors être compensée par une autre méthode permettant le maintien d'un plus grand nombre d'animaux dans des zones plus réduites. Ainsi se trouvent posés en même temps que la question d'alimentation, les problèmes d'espace et de surcharge de terrain à un moment où tout est mis en oeuvre d'accroître le cheptel nigerien caprin roux.

IV - PATHOLOGIE DE LA CHEVRE ROUSSE

1) - Productivité et pathologie

Espèce très améliorée, à hauts rendements, la chèvre rousse est sujette à une pathologie qui semble liée à sa capacité de production.

Dans cette pathologie dont l'éventail est loin d'être définitivement arrêté, se signalent tout particulièrement le taux élevé des avortements et une mortalité importante. Peut-on lier cela à la remarquable prolificité de la race ou bien doit-on y voir l'intervention de causes occasionnelles ou nutritionnelles. On remarque souvent dans les zones de diffusion récente un plus grand nombre d'avortements. Ce fut par exemple le cas des premiers lots de chèvres rousses exportées du Sénégal. Serait-ce une question d'acclimatation, d'alimentation ? Il semble difficile d'y répondre actuellement.

2) - Climat et pathologie

Une autre considération domine toute entière la pathologie de la chèvre rousse ; c'est l'influence défavorable de l'humidité atmosphérique et celle du sol sur l'espèce caprine rousse. Nous avons vu que la grande sensibilité de la chèvre rousse à l'humidité imposait aux éleveurs la méthode d'élevage de l'animal ; comment la présence ou l'absence des pluies, source d'humidité impose le cycle de parcours des pâturages. La plupart des affections sévissant dans les troupeaux de chèvres rousses, sont des maladies d'hivernage et plus ou moins directement conditionnées, influencées, pour ne pas dire même occasionnées par l'humidité de cette saison.

3) - Eventail pathologique

Les affections dominantes de la chèvre rousse sont actuellement la pleuropneumonie, le polyparasitisme gastro-pulmonaire et le phlegmon interdigité.

a/ - Pleuropneumonie

La pleuropneumonie caprine dont les épizooties sont souvent fréquentes, est d'une morbidité et d'une mortalité tellement importantes que les autorités ont été amenées à prendre d'énergiques mesures en vue de son éradication ou tout au moins de limiter les pertes qu'elle entraîne. Elle est déclarée maladie légalement contagieuse. C'est la plus redoutée et aussi la moins bien connue des affections de la chèvre rousse.

Données étiologiques :

Comment se déclare-t-elle : s'étend-t-elle ou s'éteint-elle ; serait-elle d'origine virale ou s'agit-il d'une pneumonie banale ou parasitaire ? De nombreuses hypothèses ont été envisagées.

De nombreux faits semblent cependant militer en faveur de l'origine virale de l'affection. En partant de certaines données épizootologiques et symptomatologiques, on pourrait l'assimiler à la pleuropneumonie infectieuse caprine due à Mycoplasma mycoidès variété capri (anciennement Borrelomycès peripneumonia capri) qui a de grandes analogies avec l'agent de la peripneumonie bovine.

La pleuropneumonie infectieuse de la chèvre sévit largement en Afrique (Curasson). Selon cet auteur, l'Afrique Occidentale dans ses parties Nord, (Soudan-Niger) la Nigeria, la Gold-Coast seraient infectées. L'analogie existe dans les modalités d'apparition "poussées saisonnières, de façon générale aux périodes pluvieuses et froides où elle est la plus virulente "Curasson". De plus Roth indique en vue de la prévention avoir obtenu des résultats avec le vaccin de Stylianopoulo, préparé à partir d'exudat pleuretique et broyage de lésions pulmonaires prélevés sur sujets atteints de pleuropneumonie infectieuse de chèvre caractérisée.

Cette concordance de faits, tant du point de vue épidémiologique, symptomatique et en partie prophylactique semble plaider en faveur de l'origine virale de cette affection.

Epidémiologie

L'affection peut sévir de façon permanente dans certains troupeaux, mais ce sont les épizooties qui sont les plus redoutables, et qui éclatent souvent à la faveur de conditions favorisantes : hivernage, humidité et froid, mauvaise nutrition (en début d'hivernage, les pâturages d'hivernage ne sont pas encore bien pourvus en verdure et ceux de fonds de vallées sont épuisés par une longue sécheresse et le surpeuplement en bétail ; c'est ce qu'on appelle la période difficile de la soudure) ; à noter aussi les affections intercurrentes dont le polyparasitisme est le plus débilitant.

Symptomatologie

Cliniquement la maladie peut se présenter sous plusieurs formes :

- La forme aiguë qui est la plus fréquente se manifeste au début par une forte hyperthermie, puis des signes respiratoires divers suivant le stade évolutif (pleurodynie-respiration plaintive, toux, jétage sereux puis rouillé, souffles divers). L'abattement et la prostation sont extrêmes et l'animal succombe le plus souvent à la congestion et l'oedème pulmonaires.

On observe également une forme sur-aiguë au cours d'enzooties très meurtrières où l'agent pathogène semble avoir acquis une virulence exacerbée. Roth rapporte que dans certains cas l'enzootie éclate brusquement, en flambée sans qu'un apport de nouveaux animaux ne soit effectué. La mortalité dans cette forme peut atteindre des taux très élevés.

- Les formes sub-aiguë et chronique s'observent surtout pendant la saison sèche et évoluent soit d'emblée, soit à la suite d'une forme aiguë en voie de guérison, en une pleuropneumonie avec foyers de pneumonie nodulaire avec une toux irrégulière et pleuresie (Roth).

Lésions :

Les lésions essentielles présentent les phases d'une pneumonie de la congestion à l'hépatisation rouge ou grise jusqu'à l'enkystement des nodules. Les plèvres sont toujours le siège d'une exsudation fibrineuse ; souvent de fausses membranes s'y développent.

Traitement :

Du point de vue thérapeutique, de nombreux médicaments furent essayés pour combattre la pleuropneumonie. Ceux qui semblent avoir donné les meilleurs résultats sont les composés arsénicaux organiques trivalents :

- Salvarsan (dichlorhydrate du dioxy-di-amino-arsénobenzène) (Roth 1938).

- Néosalvarsan ou novarsenobenzène qui a donné d'heureux résultats et qui semble être à l'heure actuelle la thérapeutique quasi-exclusive à la dose de 0,5 gr. à 1g/kg par voie intra-veineuse.

Il serait peut-être heureux d'essayer quelques antibiotiques fongiques s'étant révélés plus ou moins actifs à l'égard de la péripneumonie bovine : sanclomycine - rovamycine - streptomycine.

Prophylaxie :

Roth a indiqué le vaccin stylianopoulo analogue à celui préconisé par Curasson dans la peripneumonie bovine:

exudat pleuretique et broyats de lésions pulmonaires dilués en serum physiologique et formolé à 4/100.

Le même auteur a noté quelques bons effets du serum mori (exudat centrifugé filtré et traité par le toluol ou l'éther). Il semble cependant que les essais se sont arrêtés là.

Les mesures sanitaires consistent en milieu indemne à limiter autant que possible l'introduction d'animaux suspects en provenance de secteurs infectés. En cas de déclaration de la maladie la séquestration et plus efficacement l'abattage précoce des malades s'imposent. Bien que dans certaines, épizooties (Maradi 1957) ces mesures n'ont pu limiter l'extension de la maladie, elles doivent jouer un rôle important dans la lutte contre cette redoutable affection.

b/ - Parasitisme gastro-pulmonaire

L'helminthiase gastrique et pulmonaire très intense à la saison humide, sévit souvent de concert avec la pleuropneumonie. Les Monieza (Moniezia expansa souvent) et les oesophagostomum sont les plus fréquemment rencontrés dans la faune helminthiasique de l'estomac et de l'intestin.

Les strongles pulmonaires, agents d'une bronchite vermineuse toujours débilitante font souvent le lit à la pleuropneumonie.

Comme traitement sont indiqués :

- la phénothiazine (thiodiphenylamine) à la dose de 0,25 g/kg contre les moniezia et certains strongles ;

- la choisine (dithiocarbamate de piperazine) contre l'oesophagostomose.

c/ - Le phlegmon interdigité

Une autre maladie de la chèvre rousse montrant le rôle défavorable de l'humidité est le phlegmon interdigité, affection d'hivernage exclusivement, se traduisant par un engorgement diffus, chaud de la région interdigitée de l'animal. Souvent observée sur une patte, elle peut atteindre

dre plusieurs membres à la fois. Elle entraîne un amaigrissement considérable de l'animal qui traine derrière le troupeau au pâturage. De l'avis de Roth, elle serait due au bacille de la nécrose. Comme traitement sont indiqués les bains antiseptiques quotidiens des pattes.

d/ - Les gales, surtout la gale sarcoptique, sont d'un pronostic grave car elles déprécient beaucoup les peaux.

C) - LES PRODUCTIONS ET LEUR COMMERCIALISATION

I - PRODUCTION LAITIERE

La chèvre rousse présente de bonnes aptitudes laitières. Dans de nombreux villages dépourvus de gros bétail, c'est la seule race à pourvoir à l'approvisionnement en lait. Les bonnes laitières sont entourées de soins particuliers et ne sont pas l'objet de transactions commerciales. On attribue la qualité du lait à celle du pâturage et on la trouve supérieure à celle des vaches laitières autochtones.

Le pis très développé chez les bons sujets donne à l'animal une conformation particulière du train postérieur avec un bassin très élargi et des membres postérieurs nettement écartés. "Ce développement prononcé du pis s'oppose aux longues marches et suffit à expliquer l'échec de la transplantation de femelles rousses dans un milieu d'élevage inadapté à ses exigences (Robinet).

Les chevreaux ne sont pas séparés des mères qu'ils suivent aux pâturages la journée ou dans les enclos en paillotes le soir. Ils tètent librement.

La production quotidienne est très variable avec la période de l'année. En saison d'hivernage par l'abondance des pâturages, elle peut atteindre 1 litre 600 à 1 litre 800 alors que pendant la période sèche elle n'est que de 0 1.400 à 1/2 litre. Du fait de la mise-bas bisannuelle la

production laitière de la chèvre rousse garde en cours de lactation un niveau constant.

Si on tient compte de la taille, du poids du corps, de la quantité d'aliments ingérés les chèvres laitières rousses sont d'aussi bons producteurs de lait que les meilleures vaches d'ici.

II - PRODUCTION DE VIANDE

La chèvre rousse est également un excellent animal de boucherie. De squelette fin, l'animal bien musclé s'engraisse facilement sur les pâturages libres où il broute ou paît.

Bien que la race n'ait pas fait l'objet d'amélioration en vue de la production de viande, la viande de la chèvre rousse en bonne santé est très savoureuse et fournit un aliment sain. L'apport de la chèvre rousse en viande dans la région d'élevage est très appréciable et chaque année des milliers de chèvres rousses sont vendues pour leur viande tant pour l'alimentation locale que pour l'exportation sur pied en Nigeria. Alors que généralement la viande de chèvre est qualifiée de "sèche" celle de la chèvre rousse est de saveur exquise ; qualité que Robinet croit devoir imputer aux pâturages et aux aliments d'appoint utilisés par les éleveurs tels que le maïs, le sorgho, les bons herbages de la région de Maradi. Il semble en effet que les troupeaux de chèvres rousses des autres régions sont de qualité moins bonne.

Le rendement en viande suivant l'âge, la saison de sacrification, le sexe varie de 40 à 48 %. Toutefois c'est souvent les animaux d'un an qui sont livrés à la boucherie pendant la saison de la traite de l'arachide où les grandes activités commerciales amènent les grandes concentrations humaines. A ce moment les animaux sortant de l'hivernage où l'herbe est abondante sont dans un meilleur état d'engraissement, le rendement à ce moment avoisine de 50 %. Mais de tout temps, le jeune mâle castré qui présente une facilité particulière à l'engraissement atteint le rendement de 52 à 55 %.

La production de viande abattue est destinée toute entière à la consommation locale. Dans le seul cercle de Maradi, Mr. Robinet chiffrait déjà en 1955 cette production à partir d'abattages de chèvres rousses à 2.000 tonnes de viande.

La chèvre rousse fait aussi l'objet de transactions commerciales d'exportation sur pied en Nigeria. Bien que cette pratique intéresse en fait surtout la chèvre bariolée, les chiffres annuels si on compte les passages clandestins de frontière, sont loin d'être négligéables même pour ce qui concerne la chèvre rousse.

III - PRODUCTION DE PEAUX

1) - Considérations générales sur le commerce des cuirs et peaux

En introduction de son étude sur "la production de peaux et problèmes de l'exportation" Robinet écrit : c'est surtout comme productrice de peaux qu'est appréciée la petite chèvre de Maradi. La dépouille séchée représente le quart du prix d'achat de l'animal, fait exceptionnel comparé au mouton ou au boeuf pour lesquels la peau ou le cuir n'atteint pas le dixième de ce prix. Il est courant de voir offrir sur les marchés des chèvres de 2 ans au prix de 500 francs CFA qui donneront une peau de boucherie de 400 grammes achetés sur la base de 300 francs C.F.A. le kilogramme 1er choix, soit 120 francs la peau. Dès lors la peau apparaît comme facteur important et fait la valeur marchande de la chèvre rousse.

Depuis longtemps déjà le négoce de peaux était pratique courante dans les pays haoussas au Niger comme en Nigeria. Dans ce dernier pays les peaux vendues sous le label peaux de Sokoto et Kano étaient appréciées sur les marchés mondiaux et les maisons de commerce anglaises et américaines établies dans ce pays coordonnaient la collecte l'achat et le conditionnement des peaux en vue de leurs expéditions vers les industries métropolitaines.

Au Niger il existait également un commerce intérieur mais aussi un trafic extérieur, frontalier qui amenait les peaux recoltées dans les régions de Maradi, Tessa-

oua, Zinder etc. grossir les lots de Kano et Sokoto. Ce trafic traditionnel, non officiel, hors douane faisait passer ainsi sous étiquette étrangère une source de revenus non négligeables pour le pays. A ce propos rappelons cette information de Mr. Ramadier, Haut Commissaire du Niger en 1956 "nos peaux qu'il s'agisse de peaux de chèvres, de mouton ou de bovin, sont commercialisées à Sokoto et à Kano ; elles passent en fraude la frontière.... et tout récemment dans la Métropole (France) visitant un important centre de mégisserie j'eus la surprise de voir nos peaux sous le nom de chèvres ou moutons de Sokoto ou Kano et payées en livres sterling une fois rendues à Marseille". Il y a là un fait paradoxal à plus d'un égard et qu'il importait de redresser.

"Possédant les mêmes races d'ovins, de caprins et de bovins, rien ne paraissait devoir interdire en principe une exploitation aussi heureuse des peaux et cuirs nigeriens. La seule différence venant du fait qu'en Nigeria la mise en oeuvre de méthodes correctes de préparation et de conditionnement offrait au commerce une production plus homogène alors qu'au Niger pareille organisation faisait défaut" (Robinet). D'où un certain nombre de problèmes que de nombreux vétérinaires n'avaient cessé de signaler en vue de diriger, contrôler, officialiser l'exploitation des peaux et cuirs nigeriens.

Les premières tentatives dans ce domaine remontent aux années 1936 et 1938. Interrompues par la deuxième guerre, les efforts furent repris la paix revenue et à cet effet signalons la magistrale étude menée par Robinet qui dans un rapport en 1950 et qui porte son nom, a posé les mesures appropriées.

Il s'agissait d'abord d'amener les peaux et cuirs du Niger à un degré de préparation et de conditionnement identique à celui atteint par les peaux de la Nigeria. La création d'établissements (abattoirs, séchoirs, puits) et la mise en application d'une législation conséquente devaient répondre à ce souci.

Il importait ensuite d'intéresser la tannerie française à la production nigerienne, en même temps que de faire reconnaître sur les marchés mondiaux le label Niger

et sa valorisation à parité avec la marque Sokoto ou Kano. C'était officialiser la production nigerienne à l'exportation.

Un troisième impératif imposait la suppression ou du moins la réduction du trafic frontalier et de la fraude. Mr. Robinet tout en proposant de nombreuses mesures à cet effet (renforcement du contrôle douanier, multiplication de brigades frontalières, des postes fixés) devait en convenir "que luter contre ce courant traditionnel est chose bien malaisée". N'oublions pas que c'est le même peuple sur des milliers de kilomètres de frontières.

Malgré les difficultés, les mesures entreprises n'ont pas tardé à être payantes et en septembre 1959 Robinet écrit : "les peaux de Maradi et d'une façon générale les cuirs et peaux du Niger ont pris une place enviable dans l'économie du Territoire dont elles constituent aujourd'hui l'unique source de devises étrangères sans pour autant négliger la Métropole dont les importations atteignent certaines années la moitié de la production".

En 1958 les exportations contrôlées de cuirs et peaux du Niger (chiffres ne tenant pas compte des sorties hors douane dues au trafic frontalier traditionel loin d'être négligeable même actuellement) se résument ainsi :

Territoire destinataire	CUIRS		PEAUX MOUTONS		PEAUX CHEVRES	
	poids	nombre	poids	nombre	poids	nombre
- FRANCE	132.952	25.126	6.958	8.810	77.711	186.828
- U.S.A.	"	"	13.738	19.400	130.120	303.600
- ROYAUME UNI .	"	"	"	"	4.265	10.480
- NIGERIA . . .	889	313	842	2.443	7.000	25.427
- SENEGAL . . .	30.735	5.753	3.000	3.300	"	"
Total 1958	164.575	31.192	24.538	32.953	219.146	526.253
1957	160.228	29.973	34.465	44.087	239.909	575.077
1956	127.242	24.434	20.619	25.996	183.730	442.820
1955	95.682	18.078	27.495	33.513	136.491	320.147

Poids exportés en tonnes :

1955 : 260
1956 : 331
1957 : 434
1958 : 404

soit une production d'année en année plus croissante. Mais dans cette production est-il besoin de montrer l'importance de la chèvre et particulièrement de la chèvre rousse ? Sur les 404 tonnes recoltées et officielement exportées en 1958, 219, 146 tonnes reviennent à la chèvre soit plus de 55 % en poids. Et si l'on tient compte de la valeur marchande réelle de la peau l'importance apparaît plus encore ; tandis que une dépouille de bovin pesant 3 à 5 kg et celle d'un mouton 0,8 kg en moyenne valent moins du dixième du prix de l'animal, une peau de chèvre en représente le quart (Robinet).

2) - Législation

Pour amener les peaux nigeriennes à un degré suffisant de préparation et conditionnement, à concurrence avec les peaux étrangères, il était nécessaire de fixer les bases d'une législation sur laquelle asseoir une action vétérinaire

efficace. Le premier texte législatif date de 1940. L'arrêté 196/AE/SZ du 16 février 1940 concerne l'abattage, le dépouillage, le sèchage et l'estampillage des peaux.

L'arrêté 178/AE/SZ du 19 février 1940 fixait les modalités du commerce des peaux. Ces deux textes compte-tenu des événements de la guerre et des conditions techniques d'alors se révelèrent d'application malaisée.

Le texte fondamental, la chartre en matière d'exploitation de cuirs et peaux c'est l'arrêté n° 41/58/AFN, qui définit les modalités d'abattage, les règles del'habillage, les catégories de cuirs et peaux, fixe les règles de traitement - (lieux, modalités), du conditionnement et du négoce des peaux.

3) - L'unité P.A.S.

Le mauvais aspect qu'offraient jadis les peaux nigeriennes tenait au manque d'observation de principes rationnels et d'exigences commerciales : manque d'eau, abattage, habillage et séchage sur le sol ; d'où la nécessité de la création de ce qu'on a appelé l'unité P.A.S. (puits, abattoirs, séchoirs), création dans la même enceinte autant que possible du puits, de l'aire cimentée d'abattage et du séchoir aérien. Ces dernières années ont vu la multiplication dans tout le Niger des Unités P.A.S. dans tous les centres importants, les gros villages, les lieux où se tiennent les gros marchés hebdomadaires.

4) - Préparation des peaux

Après l'abattage par égorgement, le dépouillage se pratique sur la plate-forme cimentée au poing après insufflation et parfente. L'emploi du couteau n'est utilisé que pour la parfente et les parties adhérentes.

Après le dépeçage, les peaux débarrassées de débris de chair, de graisse sont lavées sur les deux faces éliminant ainsi les souillures de sang, d'urine, de crottes et de sable. Certaines parties sont rectifiées et sectionnées pour rendre la dépouille plus homogène : extrémités des membres au-dessus des jarrets et des genoux, marges de l'anus

et de l'encolure, fente de saignée. La dépouille rectifiée, lavée est mise à égouter un certain temps avant d'être l'objet de traitement en vue de la conservation.

Certaines dépouilles provenant d'animaux morts ou sacrifiés pour maladies contagieuses peuvent être récupérées. Elles font l'objet d'une désinfection préalable avant de subir les opérations du traitement conservateur. On n'ignore pas en effet toute l'importance des dépouilles même transformées en produits manufacturés (sacs en cuir, lanières, chaussures) comme source d'infection dans la transmission et propagation des zoonoses (charbon par exemple).

On utilise pour désinfecter ces dépouilles deux solutions possibles. On peut employer une solution de sulfure de sodium à 5 % selon le procédé Standfuss et Pohl pendant une durée d'immersion de 24 heures. Le procédé est très efficace surtout pour la désinfection de produits avec microbes sporulés ; et sans dommage pour les peaux. Il est en outre simple, nécessitant une seule solution.

Un deuxième procédé nécessite deux opérations successives : une solution désinfectante à base

- d'acide formique 10%.
- sublime corrosif 2%.
- eau 1000

pendant un séjour de 48 heures ; ensuite on fait agir une solution neutralisante de chlorure de sodium à 10 % pendant une heure d'immersion, afin d'éviter que des accidents soient causés chez des manipulateurs non avertis du sel toxique. C'est le procédé Seymous Jones.

Traitement :

Les peaux destinées à l'exportation en vue d'affronter les conditions de longs parcours et nombreux entreposages avant de parvenir aux tanneries françaises et étrangères subissent un traitement offrant toutes les garanties d'un état de fraîcheur et de conservation convenable, état qui conditionne la valeur marchande et la destination ultérieure de la peau.

Les procédés de traitement de conservation sont divers. Les opérations se font dans des installations spécialisées publiques ou privées. Les installations publiques font partie de l'unité P.A.S., à proximité de l'abattoir, se composent d'une cuve d'immersion devant recevoir la solution conservatrice et le séchoir, un bâtiment, un hangar couvert à l'intérieur duquel un système de cordes ou de fils en acier tendus à une certaine hauteur du sol et sur lesquels on dispose les dépouilles parallelement aux vents dominants.

Les séchoirs privés sont propriétés des maisons de commerce exportatrices de peaux qui possèdent des agents collecteurs sur tous les gros marchés. Ils sont astreints aux mêmes dispositions que les installations publiques.

Selon que les diverses opérations du traitement aient eu lieu en présence ou l'absence d'agents du contrôle vétérinaire, selon l'ordre dans lequel les peaux ont subi les différentes phases du traitement, selon enfin le lieu d'origine de la peau, on a défini des catégories de peaux.

I) Catégorie boucherie arseniquée Vert (B.A.V.)

désigne une dépouille entièrement préparée sous la surveillance d'un agent du service de l'élevage, arseniquée immédiatement après l'abattage puis séchée à l'ombre des séchoirs dans les conditions prévues à cet effet.

La peau habillée, lavée, mise à égouter pendant un certain moment subit le traitement dans une solution à 3‰ d'arseniate de soude (contenant au maximum 20 % d'arsenic). La durée d'immersion est de 15 secondes. La limite d'utilisation d'un bain de 1000 litres ne doit pas excéder 1000 unités peaux, l'indice de concordance est ainsi fixé:

- 1 unité . . . . 1 peau de chèvre
- 2 unités . . . . 1 peau de mouton
- 10 unités . . . 1 dépouille de bovin.

Après l'immersion dans le bain, la peau est soumise aussitôt au séchage. Sur les fils du séchoir, on doit respecter une certaine tension des peaux qui doivent être séparées les unes des autres par un espace libre de 25 à 30 cm. La durée minima du séchage variable suivant les sai-

sons est fixée en tenant compte des conditions de température extérieure et d'ensoleillement. Du 30 janvier au 30 mai le temps est de 24 heures ; du premier juin au 31 octobre 48 heures et le reste de l'année plus de 48 heures.

Au bout de ce temps passé au séchoir, on définit comme sèche la dépouille qui ne perdra pas plus de 10 % de son poids après évaporation sous abris lorsqu'elle est de nouveau exposée.

2) Catégorie "Boucherie Sec" (B.S.)

désigne une "dépouille préparée dans les mêmes conditions que la catégorie ci-dessus mais n'ayant pas subi l'arsenicage avant la sèche". La dépouille sèche ne subit que plus tard les opérations en vue de la conservation.

Cette catégorie s'adresse aux peaux recoltées dans les centres de brousse dépourvus de matériels et de produits pour l'arsenicage, mais où un agent du service de l'élevage présent sur les lieux contrôle la préparation et la sèche.

Deux procédés sont autorisés et concurremment pratiqués ; soit une immersion rapide d'une durée de 10 minutes dans une solution à 5%. d'arseniate de soude du commerce titrant 20% d'arsenic pur ; soit par pulvérisation sous pression sur les 2 faces de la même solution d'arseniate de soude. La dépouille devient alors Boucherie Sec Arseniquée (B.S.A.). Les peaux séchées sont recoltées et rendues dans les grands centres où elles subissent alors l'arsenicage.

3) Catégorie "Appreté Brousse" (A.B.).

S'adresse aux dépouilles dont la préparation n'a fait l'objet d'aucune surveillance officielle à quelque stade que ce soit. Ces dépouilles proviennent des villages de brousse dépourvus d'abattoirs officiels et où aucun contrôle du service de l'Elevage ne peut être pratiqué. Elles sont recoltées par les agents acheteurs de maisons de commerce affectés en brousse. Une fois rendues dans les centres, elles sont soumises aux opérations d'arsenicage.

A cet effet la technique permise est celle du reverdissage ou du trempage en vue d'une utilisation plus rentable. Le reverdissage utilise une solution à 3%. d'arseniate de soude dans laquelle la peau de chèvre trempe pendant deux heures. La limite d'utilisation du bain d'arseniate est de 500 peaux de chèvre rousse pour 1000 litres de bain. La dépouille est remise à sécher dans les conditions fixées pour les autres catégories.

Reverdie, séchée, la dépouille "B.B." entre dans la *catégorie "Appreté Brousse Arsenique" A.B.S.*

Le conditionnement :

Traitées, séchées, les peaux pour être commercialisées doivent subir les opérations du conditionnement. C'est l'estampillage indélebile à l'aide d'un marteau en creux, attestant de l'origine, de la race caprine, de la catégorie de la dépouille. Ces estampilles portent en plus le mot Niger.

En fonction de la localité où la peau est recoltée et traitée, de la race caprine on a par exemple :

- C R M dépouille chèvre rousse provenant de Maradi.
- C B Z dépouille chèvre bariolée recoltée dans la région de Zinder. En plus la mention B.A.V. si la peau est de la catégorie "Boucherie Arsenique Vert".

Sur un produit parfaitement traité selon les normes et contrôlé, l'estampillage laisserait par exemple l'empreinte indélébile suivant : C R M
Niger
B A V

Classement commercial

Du point de vue commercial, on pratique un autre classement basé sur le critère du poids (ce qui revient à une considération de la qualité de la peau une fois qu'elle aura subi le tannage et de sa destination future). Ainsi on distingue des catégories :

extra légère - légère - standard - lourde.

Catégorie	Extra-légère ou Light	Légère Kid	Standard Medium	Lourde Heavies
Limite de poids	L 250 grs.	250 à 300 g	300 à 680g	680 gr.

Suivant l'aspect final de la dépouille, la présence ou l'absence de dépréciations de provenances diverses on distingue dans ces catégories commerciales diverses qualités ou grades, ou choix, avec l'anotation I, II, III. Dans la catégorie standard on considère exceptionnellement une quatrième qualité (IV) inférieure.

Dépréciations - Rebuts - Ecarts - Fraudes

La valeur commerciale de la peau dépend de la présence ou de l'absence de défauts (naturels ou de dépouille), de traces d'altérations dues aux mauvaises manipulations pendant la préparation, le séchage, ou la conservation.

Les défauts de dépouille sont divers. Les coutelu-es res ou trous s'entendent des entailles plus ou moins profondes produites sur la peau et visibles du côté chair, parfois perceptibles du côté poils. Elles s'observent quand le boucher use inconsidérement du couteau et surtout l'usage du couteau pourvu de lame à double tranchant, usage rigoureusement interdit. On peut également observer des ganses qui sont des entailles faites au bord de la peau pour mieux la tendre et faciliter ainsi son étalement au moment du séchage sur le sol. Cette pratique s'observe surtout dans la brousse et lors d'abattages familiaux.

Les défauts naturels de dépréciation, visibles sont dûs à des lésions de gales surtout, à des traumatismes et au marquage des animaux au feu (pratique cependant interdite par la loi).

Les défauts de dépouille ou naturels entraînent évidemment des réfactions, ou écarts. On définit écart une

dépouille dont le quart ou plus de la surface est gravement dépréciée.

Les dépréciations au cours des autres manipulations ne sont pas des moindres. C'est ainsi qu'on rencontre des peaux préparées à même le sol, couvertes de sable et qui pratiquement sont incommercialisables ; de même les plis de séchage quand celui-ci est mal pratiqué donnent à la peau un aspect recroquevillé. Les peaux échauffées indiquant une déficience du conditionnement.

Alors qu'il est prouvé qu'en milieu sec, une peau correctement arseniquée et séchée se conserve en bon état de fraicheur pendant une année, dans de mauvaises conditions d'emmagasinement et de transport, des altérations nombreuses peuvent se produire. C'est ainsi qu'on peut observer la putréfaction se développer dans des lots de eaux insuffisamment séchées ou entreposées dans des locaux humides et chauds, ceci surtout en hivernage. L'action d'animaux prédateurs, termites, dermestres, blattes, insectes variés (éclosions fréquentes de larves de diptères) rats, souris, est cause de dégats parfois importants pendant le stockage.

Il est à noter aussi le rôle de facteurs d'ordre pathologique tels les maladies infectieuses, bronchite, pleuropneumonie polyparasitisme fréquent, mauvaise nutrition générale pendant la saison sèche qui retentissent sur l'état général et singulièrement sur la peau.

Répartition de la récolte

La proportion des catégories commerciales de la récolte est variable suivant la zone de production. Ainsi dans la région de Maradi, Robinet a établi la répartition ci-dessus (sans tenir compte des produits de "brousse" et "boucheries" :

Catégorie	Poids moyen	%
- Léger	275 grammes	25
- Standard . . .	425 grammes	72
- Lourd	750 grammes	3

Le pourcentage varie à l'intérieur de chaque catégorie "brousse" ou "boucherie".

	Boucherie	Brousse
- Léger	10	20
- Standard . .	80	70
- Lourd	10	10

En général domine la catégorie standard. Par contre la catégorie "lourde" est faiblement représentée ; à ce propos Mr. Robinet note que "ce serait une erreur de vouloir classer la peau de la chèvre rousse dans la catégorie des peaux lourdes ; tout alourdissement du poids moyen signifie un apport de sang étranger, le plus souvent de race nomade à grand format".

Si tout alourdissement naturel du poids moyen fait suspecter une peau de métissage, de moindre qualité de finesse ou de pretant, des pratiques frauduleuses sont souvent dénoncées concernant les peaux de catégorie légère ou extra-légère pour les amener à la norme standard de plus grande valeur commerciale.

Dans la catégorie standard, un type de classement moyen de la récolte dans la région de Maradi, donné par Robinet, selon les qualités sont les suivants :

Qualités	I	II	III	IV
%	30	40	20	10

Cependant tous les auteurs et représentants des maisons de collecte de peaux sont unanimes pour reconnaître qu'on ne doit accorder qu'une valeur limitée à ces chiffres des classements. En effet suivant les saisons de récoltes, des considérations d'ordres sociaux ou économiques qui font qu'apparaissent sur le marché des peaux d'animaux plus ou moins jeunes, plus ou moins en bon état de santé ou d'engraissement, faisceau de facteurs qui interviennent et font que prédominent certaines catégories et qualités.

Il faut noter aussi les pratiques frauduleuses. Si on examine les prix pratiqués sur les marchés, on voit une différence parfois notable entre les différentes catégories et qualités. A titre d'exemples, voici les prix pratiqués à Maradi pendant l'année 1959 en francs C.F.A.

Chèvre rousse	Catégorie	Choix ou qualité			
Prix moyen par Kg.	- Standard	I 480	II 435	III 385	IV 250
	- Léger-lourd	350	300	300	-
Par comparaison chèvre bariolée	- Standard	430	400	370	

On voit donc que dans la catégorie "légère" une pratique qui consisterait à alourdir la peau vers le poids standard moyen pourrait faire obtenir un bénéfice qu'on ne peut obtenir par le seul jeu de la qualité. Les procédés frauduleux d'alourdissement sont divers : humidification, sablage ou par charges diverses.

Il faut dire qu'actuellement surtout, cela peut avoir une influence car souvent les représentants collecteurs de peaux se basent uniquement sur le poids de la marchandise et négligent les notions de qualité ou de choix.

5) - Commercialisation des peaux

I/ - Les producteurs

Ce sont les bouchers dans les villes et villages, la peau sous-produit de l'approvisionnement en viande des populations. Dans les brousses et coins reculés où le manque d'abattoir ou d'agent du service d'élevage fait que les mesures prévues par la législation en vue de la préparation des peaux, ne sont qu'incomplétement suivies. Il en résulte les différentes catégories "brousse" ou "boucherie", les premières étant nettement inférieures aux secondes.

Comme autre source d'approvisionnement en peaux, il faut mentionner l'apport des particuliers non bouchers lors de manifestations et fêtes traditionnelles au cours desquelles de milliers de têtes d'animaux sont abattues (pendant la tabaski par exemple).

2/ - Les acheteurs

Se distinguent en acheteurs trafiquants autochtones de cuirs et peaux et les maisons exportatrices de peaux.

Les premiers, des particuliers sans gros moyens financiers alimentent le commerce traditionnel et le négoce frontalier ; négoce et commerce possédant leurs lois propres, fruit d'une longue pratique depuis des siècles entre les populations de la savane du Nord et de la forêt au sud de l'Afrique. Les dioulas n'ayant pas généralement de locaux assez grands et bien conditionnés pour une conservation et l'emmagasinement de lots importants, procèdent par petits envois au cours de va-et-vient incessants et fréquents entre la Nigeria et le Niger. Il faut dire que ces envois par petits lots favorisent le passage clandestin de frontière et le conditionnement en lots, ballots homogènes, ne peut être exigé. Il existe cependant des trafiquants autochtones mieux pourvus et qui envoient leurs récoltes de peaux par camions entiers sur la Nigeria.

En règle générale ce négoce traditionnel s'effectue par la pratique du troc ; les peaux une fois vendues en Nigeria servent de monnaie d'échange contre des produits manufacturés divers : tissus, parfums, savons etc... des maisons de commerce anglaises établies en Nigeria. Les dioulas revendent au Niger ces produits et articles en réalisant un bénéfice parfois non négligeable par la vente au détail.

Ce trafic lèse évidemment le pays par la rentrée des produits et la sortie des peaux en fraude et le manque à gagner pour le pays est important certaines années si l'on se rappelle que la moitié des sorties de peaux et cuirs sont en fraude. Comme aussi les échanges se font en troc, il n'y a pas en fait rapatriement de devises ; ce qui est préjudiciable en plus au commerce extérieur du pays.

Les anglais quant à eux, bénéficiant en définitive de cette pratique à un double point de vue en écoulant leurs produits manufacturés sans dépense de devises et constituant de stocks importants de peaux à moindres frais qu'ils écouleront ensuite sur les marchés européens et américains, ferment les yeux sur ce négoce frontalier.

Certaines maisons de commerce françaises, s'intéressant bien après les maisons anglaises aux possibilités qu'offrent l'exploitation et l'exportation des peaux du Niger, s'établissent sur les lieux de la production en cherchant à détourner ainsi une partie de la récolte. Elles furent encouragées et aidées dans ce sens par l'autorité administrative. Ces installations nouvelles ne sont pour certains cependant que des succursales de maisons anglaises établies en Nigeria.

Par le jeu de cette concurrence née sur place, les trafiquants autochtones ont diversifié leurs activités. En effet suivant la conjoncture internationale, suivant la baisse ou la hausse du cours des peaux dans la zone livre sterling ou franc , la récolte de peaux est livrée sur le marché livre sterling ou franc. C'est ainsi qu'en cas de baisse du franc on voit une récrudescence des négoces frontaliers et la fraude. En temps d'équilibre du cours des peaux, le trafiquant autochtone vend sa récolte aux maisons de la place devenant ainsi intermédiaires de ces maisons qui alimentent elles le commerce officiel d'exportation de peaux.

L'organisation de ce commerce d'exportation est mue par les maisons de commerce établies dans les grands centres : Maradi, Zinder, Niamey etc. Ces maisons possèdent leurs collecteurs de peaux qui sont des agents qu'elles affectent dans les marchés et séchoirs de brousse. Elles possèdent leurs installations pour les opérations de conservation, surtout la retrempe des peaux récoltées en brousse, leurs séchoirs et leurs locaux de stockage et de conservation.

Pour l'exportation, les agents de commerce constituent des lots des balles de peaux dont ils fixent les normes, selon les exigences des transports. En règle générale pour la formation des balles on compte :

- catégorie medium	200 peaux par balle
- catégorie Kid	300 peaux par balle
- catégorie "lourde"	150 peaux par balle

Dans ces balles, les peaux sont sous emballage en sac de fibres végétales assurant une garantie certaine au cours du voyage.

Le contrôle doit être assuré par le personnel du service de l'Elevage qui procède à des sondages et vérifications portant sur la reconnaissance de la catégorie, qualité, des marques d'estampillage prévues par la législation. Le contrôle est sanctionné par un plombage à l'aide d'une pince spéciale aux initiales SC (service du conditionnement) et par la délivrance d'un certificat de conditionnement.

Toutes ces opérations nécessaires pour le contrôle de la production et du commerce extérieur tout en servant à l'établissement des diverses taxes (droit de sortie,droit de conditionnement, droit statistique, taxe forfaitaire d'exportation) visent aussi à la limitation du commerce traditionnel frontalier.

Le premier effort administratif non seulement pour briser ce courant traditionnel, mais aussi dans le but d'intéresser directement la tannerie et le mégisserie françaises à la production nigerienne (milieux français qui étaient tributaires des exportateurs anglais s'approvisionnant à partir de la Nigeria) a été la tentative des sociétés de prévoyance. Ces dernières, indispensables par le fait du commerce défaillant, collectaient les peaux et sous l'égide du service de l'Elevage procédaient à des envois en France, lots qui devaient être mis aux enchères publiques. Ces lots bien conditionnés arrivant en état de fraîcheur convenable à Paris, devaient par cette méthode faire connaître aux milieux français du cuir le label Niger et les possibilités du marché nigerien.

Le résultat, c'est l'implantation au Niger de maisons françaises de récolte de peaux et cuirs qui procèdent actuellement à des envois sur la France et les dernières statistiques se rapportant aux exportations contrôlées sont éloquemment démonstratives en ce domaine ; (voir tableau 1958).

3/ - Les voies d'évacuation

Jusqu'à ces dernières années la voie maritime était l'unique voie utilisée pour les transports des peaux depuis les portes de la Nigeria jusqu'aux centres réceptionnaires anglais et américains. Les ballots de cuirs et peaux collectionnés dans les centres de production, par la voie terrestre à automobile et chemin de fer - parviennent aux courtiers établis sur la côte de la Nigeria, principalement à Lagos.

Actuellement avec les possibilités offertes par le développement de l'aviation commerciale, les compagnies aériennes effectuent le transport d'une partie de la production de peaux principalement sur la France. Par cette voie le transport est assuré directement des centres nigeriens : Maradi, Zinder, Tahoua, Niamey aux aéroports français. Le transit par les ports et courtiers anglais ou américains se trouve ainsi évité. En plus du gain de temps, la voie aérienne permet d'éviter les longs entreposages dans les ports ou les cales des bateaux et tous les inconvéniens qui en découlent.

Les envois par voie aérienne se font par sacs de 20 à 25 kg, ce qui correspond à un conditionnement en ballots de 50 peaux environ. Cette voie a contribué beaucoup à détourner une bonne partie de la production sur la France.

Les principaux pays importateurs de peaux du Niger sont nous l'avons vu la France, les Etats Unis et l'Angleterre (ces deux derniers par l'intermédiaire de leurs courtiers et maisons commerciales établies en Nigeria).

De nombreux pays européens peuvent être intéressés par cette production nigerienne et c'est pour prospecter d'autres marchés que des envois pilotes ont été faits en direction des Etats européens. Que l'expérience réussisse et tout dépendra alors de la capacité de production du Niger en ce domaine.

6) - Utilisations

Dans les pays importateurs, les possibilités de transformations, d'utilisation de la peau de chèvre rousse sont grandes et diverses. Les qualités intrinsèques de la peau, sa texture fine et serrée, se prêtant parfaitement à diverses manipulations, font que cette marchandise première est très recherchée et appréciée des mégisseries. Les débouchés sont divers et suivant les traitements divers auxquels elle se prête admirablement et selon les choix elle est recherchée pour la chaussure, la ganterie, la maroquinerie, l'ameublement, la doublure, la pantoufle.

Diversité d'utilisation, facilité de traitement, la peau de chèvre rousse a vite conquis, dès que les anglais ont commencé son exploitation le marché mondial des peaux.

Cependant bien avant cette reconnaissance de son importance sur le plan de la tannerie mondiale, la peau de chèvre comme les autres dépouilles fait l'objet d'une maroquinerie locale dont la renommée a traversé les frontières nigeriennes. Après tannage au filali et colorations diverses elle est utilisée dans la confection d'objets variés : chaussures (balka), sacs de dames, fourreaux de couteaux, de sabres, ornements de harnais etc... Objets d'un commerce très florissant, ces articles de fabrication locale servent aussi à l'exportation et les centres les plus importants sont les principaux centres de l'Est nigerien : Zinder - Maradi - Tessaoua - Madaoua - Tahoua.

CHAPITRE III

EXPLOITATION

EFFORTS MIS EN OEUVRE

La chèvre rousse apparaît comme une race naturellement sélectionnée, à hauts rendements, douée de grandes possibilités, merveilleusement adaptée à son milieu et contrastant avec les autres catégories du bétail des zones subtropicales dont les aptitudes, même quand elles existent sont inhibées par la rigueur d'un climat et d'un milieu des plus défavorables à la production animale. Il importait donc, en vue d'accroître l'efficacité économique de cette race, d'encadrer, de protéger son élevage.

Depuis longtemps préconisée par les Vétérinaires, l'oeuvre en faveur de la chèvre rousse a été rendue possible par la conjonction de deux actions :

1°) une action administrative qui par arrêtés devait réglementer et imposer l'élevage de la chèvre rousse dans certaines zones où l'implantation s'averait possible compte tenu des conditions de milieu ; et apporter l'aide financière nécessaire à la réalisation pratique des opérations.

2°) une action du Service de l'Elevage qui, chargé de mettre les textes en application devait opérer un travail zootechnique - seule méthode employée : la castration des mâles roux défectueux et des mâles bariolés et la suppression des femelles bariolées en les livrant à la boucherie-, conduire et effectuer les opérations de diffusion progressive par achats et redistribution de reproducteurs roux dans les nouvelles régions déterminées par les arrêtés administratifs.

Parallelement à cette action le service de l'élevage devait assurer la surveillance sanitaire du cheptel, coordonner le conditionnement et le commerce des peaux.

Nous allons successivement envisager ces actions, voir les résultats auxquels elles ont abouti dans le domaine de la diffusion comme celui de l'amélioration.

A) - L'OEUVRE ADMINISTRATIVE

L'action administrative se résume en plusieurs arrêtés relatifs à l'extension de l'aire d'élévage ; des textes réglementant la préparation, le conditionnement des cuirs et peaux et des lois de police sanitaire. C'est la base légale de l'action du service de l'élevage.

I - REPERTOIRE

Numéros Arrêté	Date	Observations	
313/AG/57	11-3-1936	Abrogé	Textes relatifs
387/AE/S7	22-10-1945	"	à l'extension
2078/AE/Plan	28-12-1950		de l'aire de
1754/EL/IA/AE	31-7-1954	modifie le précédent	l'élevage.
431/EL/IA	23/2/1955		
149/ME/IA	1958		
5321/AE/S7	6-5-46		Police sanitaire
196/AE/S7	6-2-1940		
178/AE/S7	6-2-1940		Cuirs et peaux
357/ME/IA			

II - CONTENU ET INTERPRETATION

Arrêté n° 313/AG/SZ du 11 Mars 1936

- Interdit l'abattage pour la boucherie des chevreaux et chevrettes de couleur rousse uniforme appartenant à la race de Maradi ou son approchant, âgés de moins d'un an ainsi que des femelles gestantes.

- Présente des peines des applications (prévues à l'article 3 du décret du 17 Janvier 1935 relatif à la protection de l'agriculture) pour punir les infractions.

Ce fut en même temps qu'en début de reconnaissance officielle de la race, un pas fait en sa faveur.

Il est à noter que ce texte ne prévoit aucune délimination de zone. Il restera en vigueur pendant tout le temps qu'a duré la dernière guerre mondiale.

Arrêté n° 887/AE/SZ du 22 Octobre 1945

- Délimite une zone à l'intérieur du Cercle de Maradi dans laquelle ces chèvres tachetées devront être éliminées.

Cette zone comprend : les cantons du Gober (Tibiri) de Maradi, de Korgam, d'Aguie et de Tessaoua.

L'élimination des chèvres tachetées devra se faire dans un délai de 6 mois à compter de la date d'application de l'arrêté.

Aucune chèvre outre que ces rousses ne pourra être gardée pour la reproduction. Tous les boucs non conformes seront castrés avant l'âge de 2 mois.

Interdit en outre l'abattage des chèvres rousses ayant moins de deux dents de remplacement soit 18 mois et des chèvres rousses gestantes.

Prévoit les mêmes peines que l'Arrêté 313 (confiscation des produits 50 à 500 francs d'amende, 6 jours à un mois de prison.

En resumé, cet arrêté marque les premières limites de la zone de protection de la chèvre rousse ; il s'attaque directement à la chèvre bariolée en vue de son élimination, ceci permettant d'accroître le pourcentage de la chèvre rousse dans l'aire considérée. Il jette aussi les premiers jalons d'une sélection en prescrivant la castration des boucs de robe rousse non conforme.

Arrêté n° 2078/AE/Plan du 28/12/1950.

L'arrêté suivant, le 3è du genre, en abrogeant les précédents, en reprend l'idée générale mais en élargit le sens et la portée. C'est aujourd'hui l'une des bases de la législation relative à la chèvre rousse ; aussi il serait bon que nous le reprenions tout entier.

- *Article 1* - l'arrêté local 887-AE-SZ est abrogé.

- *Article 2* - Pour protéger et intensifier l'élevage de la chèvre rousse de Maradi une zone est délimitée dans laquelle les chèvres tachetées devront être éliminées.

- *Article 3* - Cette zone comprend :
  - la subdivision centrale de **MARADI**
  - la subdivision de TESSAOUA
  - dans la subdivision de DAKORO le canton de KORNAKA.

- *Article 4* - Tous les boucs non conformes au standard de la race seront castrés avant l'âge de 2 mois.

- *Article 5* - Les femelles tachetées seront envoyées à la boucherie ; l'élimination des réproductrices devant être terminée avant le premier juillet 1951.

- *Article 6* - L'abattage des chèvres rousses ayant moins de 2 dents de remplacement soit 18 mois et des chèvres gestantes est interdit.

- *Article 7* - Les infractions aux articles 4, 5 et 6 du présent arrêté sont passibles des peines suivantes prévues à l'article 3 du décret du 17 janvier 1935 relatif à la protection de l'agriculture et de l'élevage en A.O.F.: amende de 50 à 500 francs et emprisonnement de 1 à 6 mois. En outre les produits vendus, transportés ou détenus par les contrevenants pourront être saisis et confisqués.

Ainsi libellé et intervenant après les deux précédents arrêtés, celui-ci se passe de commentaire. Qu'y a-t-il de plus à ajouter comme interprétation que la zone d'élevage intéressée se trouve considérablement étendue, ce ne sont plus des cantons qui sont envisagés, mais des coupures administratives de plus vastes qui sont intéressés par l'opération chèvre rousse : les subdivisions.

Arrêté Rectificatif 1754/EL/IA/AE du 31 Juillet 1954.

Cet arrêté dit rectificatif vient étendre la zone délimitée par le précédent ; ainsi cette zone comprend :

- la subdivision centrale de Maradi en totalité
- la subdivision de Tessaoua
- dans la subdivision de Dakoro les cantons de Kornaka, Lallé, Bader et Tagriss.

Il fixe la date limite des opérations d'élimination des reproducteurs tachetés dans les trois derniers cantons envisagés au 1er juillet 1955.

Arrêté n° 431/EL/IA/AE 23 Février 1955

Etend la zône fixée par les arrêtés 2078 et 1754 aux régions suivantes :

1) - Dans le cercle de Zinder :

- la subdivision centrale de Zinder en totalité
- la subdivision de Magaria en totalité
- la zône sédentaire de la subdivision en Tanoût.

2) - Dans le cercle de Tahoua :

- le canton de Madaoua
- le canton de Konni
- le canton de Dogueraoua

(le décret date de 1955 et c'est le découpage administratif d'alors qui est envisagé par la loi. Aujourd'hui Madaoua et Konni sont des cercles c'est-à-dire des coupures administratives autonomes).

3) - Dans le cercle de Gouré :

- le canton de Bouné.

Arrêté n° 58149/ME/IA du Niger

Compte tenu de la réorganisation administrative intervenue depuis la promulgation des précédents arrêtés, fixe ainsi la nouvelle zône d'extension de la chèvre rousse:

1) - Cercle de Zinder :

- Subdivision centrale de Zinder
- Zone sédentaire de la subdivision de Tanout

2) - Cercle de Magaria .

3) - Cercle de Konni en totalité.

4) - Cercle de Madaoua en totalité.

Dans les nouvelles zones de l'aire d'élevage définies par l'arrêté : cantons de Déoullé et Bouza dans le cercle de Madaoua, canton d'illela dans le cercle de Konni, l'élimination des chèvres tachetées devrait être terminée en 1961.

III - COMMENTAIRES

En résumé, la législation en matière d'extension de l'aire d'élevage de la chèvre rousse est constituée par les arrêtés 2078, 1754, 431 et 149. Ces arrêtés délimitent l'aire d'élevage :

a) dans le cercle de Maradi :

- la subdivision centrale de Maradi
- dans la subdivision de Dakoro les cantons de Kornaka, Lallé, Bader, et Tagriss.

b) le cercle de Tessaoua en totalité

c) dans le cercle de Zinder :
- la subdivision centrale de Zinder
- dans la subdivision de Tanout la zone sédentaire

d) le cercle de Magaria en totalité
e) le cercle de Konni en totalité
f) le cercle de Madaoua
g) la zone sédentaire du cercle de Tahoua
h) dans le cercle de Gouré le canton de Bouné.

2) prescrivant l'élimination soit par castration soit par la livraison à la boucherie des reproducteurs bariolés.

3) interdisent l'abattage des chevreaux et chevrettes roux âgés de moins de 18 mois et des femelles gestantes de la même race.

Etendre, accroître, homogénéiser le troupeau de chèvre rousse telle est l'idée directrice de cette législation ; le souci majeur du législateur c'était de faire conquérir la plus grande étendue possible à la chèvre rousse en évitant autant que possible les heurts qu'une pareille innovation devait rencontrer dans le milieu rural. De l'élaboration des textes à leur application pratique, une grande prudence était nécessaire. Il fallait commencer par envisager uniquement le berceau d'origine de la race et dans ce berceau même les cantons les plus pourvus en caprins roux, par la subdivision, enfin le cercle et en dehors de ce berceau, les régions les plus avoisinantes avant les cercles les plus éloignés et les plus étendus. C'était ce que communément on a appelé la politique en "tache d'huile".

A l'origine, à l'exception de certains cantons de Maradi, la chèvre rousse, d'élevage plus délicat ne constituait que de petits troupeaux épars ; les chèvres tachetées plus rustiques, nécessitant moins de soins de la part des éleveurs avaient la faveur de ceux-ci et constituaient la totalité du cheptel caprin du pays. Préconiser ou imposer l'élimination rapide, dans un délai bref des réproducteurs tachetés et leur remplacement par la chèvre rousse sur une grande échelle, serait aller à l'encontre des résultats escomptés, cela entraînant des graves catastrophes. Les populations insuffisamment préparées du point de vue psychologique, continueraient d'envisager l'élevage de la chèvre rousse comme celui de la chèvre tachetée, ce qui aurait conduit à un échec. Sur le plan économique, l'opération aurait été même impossible compte tenu des perturbations qu'une politique de "vouloir aller vite" aurait entraîné. Comment envisager l'élimination rapide de cheptel caprin tacheté dans les zones sans briser le précaire équilibre financier de l'éleveur et aussi du pays tout entier. L'éleveur place son argent en bétail qui est sa

seule source de prestige individuel en même temps que patrimoine essentiel. C'est là sa seule épargne et il ne s'en sépare que dans des conditions bien précises : périodes difficiles de l'année, périodes de soudure ou pour payer ses impôts. Vouloir dès le début de l'opération le détacher d'une partie de ce capital dans un délai court, même si c'est à l'avantage d'un élevage ultérieurement plus rémunérateur serait un coup dur auquel il lui serait difficile de se plier. Comme dans tous les milieux ruraux du monde les innovations en toute matière rencontrent la barrière de cet esprit conservateur et de la tradition qui en sont la marque. Bon ou mauvais, le paysan ne tient qu'à ce qu'il a en main, ne compte que sur le résultat immédiat. Est-ce le long contact avec la nature aux aléas si divers qui l'a ainsi marqué et façonné ? Toujours est-il qu'ici l'usage fait force de loi et de sagesse ; le profit immédiat écarte souvent l'idée de gain futur à long ou moyen terme des opérations auxquelles on le convie.

Toute la difficulté ne réside d'ailleurs pas à ce niveau seulement. Comment pourvoir au remplacement des chèvres tachetées ainsi éliminées, au repeuplement des élevages si l'aire envisagée au départ était immense. On ne disposait pas du troupeau caprin roux pour un repeuplement éventuel de vastes étendues. Malheureusement même à l'heure actuelle la question n'est pas résolue et en maints endroits, c'était l'écueil auquel on se heurtait dans la poursuite de l'opération. A la question de l'éleveur qui acceptant de se séparer des chèvres tachetées demande : "où pourrais-je me procurer les reproducteurs roux ?", il faut qu'on puisse répondre : "on peut vous les fournir".

La politique suivie en cette matière, par étapes successives était donc une nécessité de l'heure. Le processus d'extension de l'aire d'élevage, l'implantation dans une zone nouvelle de la chèvre rousse s'inspirait toujours de ces données fondamentales. Quand on désire implanter la chèvre rousse dans une région nouvelle, on commence par intéresser dans un village, quelques éleveurs choisis soit par l'intérêt qu'ils portent à la chèvre rousse, soit par leurs qualités ou leurs aptitudes en matière d'élevage. Parfois les habitants du village font eux-mêmes la demande. Souvent cependant quand c'est le secteur qui est envisagé l'initiative vient du Vétérinaire qui tenant compte de plu-

sieurs facteurs : importance du troupeau caprin, conditions climatiques et écologiques de la région, conditions et aptitudes d'élevage informe les autorités du cercle de la possibilité d'essai d'adaptation de la chèvre rousse dans la région. Le conseil de notables est alors saisi d'un avis de projet relatif à l'introduction ou à l'extension de la chèvre rousse dans le secteur envisagé. Sur avis favorable du conseil des notables, le document est transmis aux instances supérieures en vue de l'élaboration définitive d'un arrêté conforme incluant le secteur envisagé dans l'aire d'élevage de la chèvre rousse.

En résumé, la politique en "tache d'huile" par étapes progressives préconisée, avait le triple avantage de :

1) menager les intérêts immédiats des éleveurs

2) permettre l'éducation psychologique des paysans en vue de l'élevage de la chèvre rousse

3) de permettre la réalisation pratique de l'opération pour le repeuplement par les chèvres rousses. Mais nous voilà déjà sur le plan pratique de l'action du service de l'élevage.

N.B. - Le conseil de notables est un comité à caractère consultatif local composé de chefs de canton, marabouts, grands commerçants et des agents techniques (vétérinaires, agrotechniciens etc....) présidé par le commandant de cercle.

B) - ACTION DU SERVICE DE L'ELEVAGE

Après l'inventaire des textes législatifs, base de l'action du service de l'élevage, il est temps de voir quelles ont été les applications pratiques réalisées par ce dernier et quels ont été les résultats obtenus. L'action du service de l'élevage s'est déroulée principalement sur trois fronts.

1 - castration des reproducteurs tachetés et des roux défectueux ; ce que nous appelerons action zootechnique de sélection.

2 - achats d'animaux roux racés dans les régions où ils sont nombreux et rédistribution dans les zônes nouvelles.

3 - une oeuvre sanitaire, la lutte contre les maladies de la chèvre rousse.

I - L'ACTION ZOOTECHNIQUE

Elle s'entend des castrations en vue d'une sélection, d'une homogénéisation du troupeau caprin roux. Nous y envisageons deux parties :

1°) La réalisation pratique des castrations.

2°) L'importance numérique.

1/ - Réalisation pratique

Les castrations des boucs sont réalisées par les moniteurs des cuirs et peaux et les infirmiers vétérinaires soit sur les marchés qui se tiennent périodiquement dans de nombreux gros villages et sur lesquels se tiennent de grandes concentrations tant humaines qu'animales, soit pendant les campagnes de vaccination de Novembre à fin mars.

Deux époques sont favorables pour effectuer les campagnes de castration : le début de l'hivernage et le début de la saison sèche. Le rassemblement animal est assez important à ces deux époques. Afin d'éviter les dégâts aux cultures : mil en hivernage, sorgho et haricots en début de saison sèche, les animaux sont parqués dans des enclos d'où ils ne sortent que vers dix heures du matin sous la conduite du berger.

Sont castrés les boucs tachetés et aussi les boucs roux défectueux, soit que la morphologie ne corresponde pas au standard de la race (animal à mauvais aplombs par exemple), soit que les poils soient trop ébouriffés ou délavés ; soit encore de trop vieux reproducteurs à poils plus ou moins grisonnant.

La castration se fait à la pince Burdizzo, instrument devenu familier aux moniteurs et aux infirmiers vétérinaires. Le bouc est contenu, le train postérieur surelevé. L'opérateur glisse un cordon testiculaire entre les mors de la pince et serre. La compression du cordon provoque l'écrasement des vaisseaux sanguins nourrissiers du testicule. On opère pareillement sur le deuxième cordon testiculaire. Pour éviter la nécrose de la peau des bourses, on opère sur les cordons à des niveaux légèrement différents. Les suites opératoires sont bénignes. La méthode est rapide, efficace, non sanglante car l'écrasement est sous-cutané et cela comme on l'a judicieusement fait remarquer a son importance en pays islamisé.

Les vastes campagnes de castration de reproducteurs tachetés doivent se faire à l'approche de l'introduction de caprins roux dans le secteur, cela ne va d'ailleurs pas sans heurts ; parfois des castrations trop intempestives, pratiquées à grande échelle révoltent les paysans surtout quand les remplaçants roux ne sont pas sous la main. La réaction est évidemment normale dans ce cas. D'autres fois, concernant les boucs roux une difficulté peut surgir ; l'éleveur et l'agent du service de l'élevage n'arrivant pas à s'accorder sur les critères zootechniques d'un sujet, le propriétaire refuse qu'on le castre alors que l'agent le trouve défectueux, non conforme au standard de la race. On ne peut en pareil cas, agir qu'avec douceur persuasive. Cependant malgré ces heurts

parfois inévitables, ces points de friction, l'opération, "castration" a porté ses fruits comme en témoignent les résultats numériques obtenus.

2/ - Importance numérique

C'est le Docteur Vétérinaire Mornet qui préconisa et pratiqua le premier au Niger vers 1936 la castration comme le moyen le plus sûr de consolider le standard de la race de Maradi.

Depuis cette date, dans le cercle de Maradi où les premiers efforts furent entrepris et poursuivis depuis de nombreuses années, on estime pour la période allant de 1940 à 1952 environ 100 000 castrations réalisées. Cette action a permis d'homogénéiser considérablement le troupeau caprin de cette région tel qu'on peut le voir par le pourcentage, de 95 et même 99 % de chèvres rousses dans certains cantons.

Dans le secteur de Zinder où les opérations de castration ont commencé vers 1949 on a chiffré pour trois années de 1950 à 1952 environ 20 000 castrations de boucs. L'action un peu relâchée de 1952 à 1954 a eu une nouvelle impulsion en 1955 où l'on compte 71 686 boucs castrés dans la zone d'élevage de la chèvre rousse. Pour la même année dans la circonscription de Maradi environ 16 000 castrations réalisées ; compte tenu du fait que l'action fut entreprise depuis longtemps et secteur d'où la chèvre tachetée a presque disparu on peut considérer ces castrations comme ayant porté surtout sur les boucs roux.

Dans la circonscription de Zinder (Zinder, Magaria, Tanout) 21.187 castrations ont été effectuées. Mais c'est surtout dans la région de Tahoua-Konni-Madaoua que les efforts ont porté ; nouvelles zones envisagées, le cheptel caprin tacheté était plus important : 32.140 boucs tachetés castrés en 1945.

Les castrations prennent chaque année plus d'importance dans les régions nouvellement intéressées par l'extension de la chèvre rousse si bien que plus on s'éloigne du centre primitif plus les chiffres obtenus sont élevés. L'effort quoique maintenu partout s'intensifie surtout actuellement dans le secteur de Gouré, Madaoua, Konni, Tahoua, comme en témoignent les statistiques de ces dernières années.

Au total depuis Mornet environ 500.000 castrations ont été pratiquées sur toute l'aire d'élevage de la chèvre rousse.

L'élimination des réproductrices tachetées menée parallèlement aux campagnes de castration des boucs devait amener la suppression de la race tachetée et la rarefaction des métis. Deux moyens furent employés pour arriver à cette fin : la propagande psychologique faite autour de la chèvre rousse et de ses avantages et surtout les résultats obtenus en d'autres lieux, poussaient les éleveurs détenteurs des troupeaux tachetés à s'en débarrasser d'eux-mêmes et à pourvoir au repeuplement par le troupeau caprin roux. Mais le plus souvent cependant les chèvres tachetées étaient échangées contre des animaux roux dans le cadre de l'action des sociétés de prévoyances (s.p.) et des sociétés mutuelles de développement rural (S.M.D.R.). Ces organismes sont des coopératives agricoles rurales. Au moment de la redistribution des chèvres rousses dans un village (nous verrons plus tard le déroulement de l'opération) les chèvres tachetées sont reprises en échange et vendues aux bouchers ; les pertes résultant de l'opération étant supportées par les budgets de la SP et de la SMDR.

II - ACHAT ET REDISTRIBUTION DES CAPRINS ROUX

Les fonds servant à la réalisation de ces opérations proviennent des sociétés de prévoyance ou des SMDR. Chaque fois qu'un secteur est visé par l'arrêté d'extension de la chèvre rousse, il est prévu au budget de ces sociétés du secteur une certaine somme à cet effet. A titre indicatif pendant les trois dernières années les sociétés de prévoyance et le fond commun des SP ont délégué 5.000.000 francs CFA pour l'achat, la redistribution des chèvres rousses et les opérations en vue d'un bon conditionnement des peaux.

Les opérations d'achat de reproducteurs roux sont effectuées par la section d'encadrement de la chèvre rousse, organisme institué à Maradi en vue de coordonner la diffusion et de diriger l'extension de l'élevage caprin roux. Les achats sont faits dans la circonscription d'élevage de Maradi essentiellement, sur tous les marchés des grands centres: Maradi, Tiberi, Madarounfa, Tchadoua, Atchidakofoto, Tessaoua, Dakoro etc...

La section d'encadrement possède à cet effet des véhicules spécialement amenagés pour le transport (véhicules à deux étages). Sur les marchés on pratique une sélection se basant uniquement sur les critères morphologiques de l'animal et son état de santé ; une sélection massale réduite au choix du meilleur phénotype avec ses avantages (simplicité, facilité d'application) mais aussi avec ses insuffisances.

Les achats se font par petits paquets en général ; il est rare que les achats sur un seul marché dépassent vingt reproducteurs. Les plus gros achats se font au moment de la traite de l'arachide à la fin de l'hivernage, période de grandes activités commerciales où de nombreux animaux sont livrés sur les marchés. C'est aussi la période où les animaux sont dans un état d'engraissement maximum.

Les réproducteurs ainsi achetés par petits lots, sont acheminés dans des parcs d'attente à Maradi, Tessaoua ou Dakoro, où ils sont mis sous contrôle sanitaire. Pendant cette période, on a surtout à redouter pour le troupeau la pleuropneumonie qui est fréquence en cas de grands rassemblements d'animaux et qui est très meurtrière. Quand les conditions d'expédition sont réalisées : nombre important de geniteurs, moyens de transport, état sanitaire excellent, les animaux sont dirigés vers les nouvelles zones de diffusion par camions spécialement aménagés à cet effet. Parfois, lorsque les distances sont très importantes, l'avion peut être utilisé au transport. Les camions aménagés à deux étages peuvent porter de 100 à 150 têtes de réproducteurs.

Les animaux sont redistribués une fois à leur future destination par échange. Dans tous les villages où on se livre à ces opérations, on a, ou préalablement, ou simultanément, pratiqué la castration des mâles tachetés. Les femelles tachetées, objets d'échanges, sont revendues au boucher pour l'abattage ou bien aux dioulas pour l'exportation sur pied en Nigeria.

Suivant l'importance relative du troupeau caprin tacheté dans la zone envisagée, on a eu à faire le choix entre deux méthodes.

1) Quand les chèvres tachetées sont nombreuses dans le village, on y introduit uniquement des reproducteurs mâles roux et on castre les mâles bariolés du village ; cela par souci économique. On obtient alors des métis qui vont permettre la diffusion de la race rousse et sur lesquels plus tard on procédera à des croisements de substitution à partir de mâle roux. Il faut dire que l'entreprise moins onéreuse certes n'a pas donné de résultats très positifs. L'action n'a pas été poursuivie avec rigueur et avec le manque d'information et d'instruction des éleveurs, on n'a pas tardé à revenir plus ou moins à la race tachetée primitive.

Ce fut la méthode utilisée principalement pour les premiers essais dans le cercle de Filingué à Damana et à Tondi-Kandié. De ces premiers essais, il en a résulté un enseignement qui est loin d'être négligeable ; dans la région de Filingué, actuellement on compte des ilots de chèvres rousses authentiques. Malgré le métissage abondant, le temps écoulé et le manque de soins apporté à l'opération, le caractère roux subsiste. Il semble donc dominant. La méthode, si on peut veiller à son application rigoureuse, si on peut veiller à ce que dans les générations futures n'interviennent que des mâles roux est certainement le plus indiquée quand on envisage le peuplement de vastes zones comme Tahoua, Konni, Madaoua par la chèvre rousse où actuellement les chèvres tachétées dominent en nombre.

2) La deuxième méthode s'applique aux endroits où il y a peu de caprins tachetés. On envisage dans ces cas la substitution totale des chèvres tachetées par les rousses. Cela suppose que le coût de l'opération ne soit pas très élevé pour le village et qu'on puisse se procurer des reproducteurs roux suffisants. Méthode radicale ; elle est sûrement plus efficace que la précédente dans les lieux où déjà existe la chèvre rousse et où la chèvre tachetée n'est qu'en petit nombre. C'est seulement dans ces conditions qu'elle peut être conseillée et envisagée.

Voici un bref aperçu chronologique des opérations de distribution accomplies dans les différentes circonscriptions intéressées. C'est vers 1936 que se situent les premiers essais d'adaptation de la chèvre rousse hors de son berceau d'origine. L'action fut menée simultanément dans

deux contrées : dans les cercles de Filingué et de Tahoua. A Filingué c'est le canton de Damana qui reçut le premier troupeau roux. Comme nous l'avons dit plus haut, aujourd'hui, il en reste peu de choses ; à peine quelques îlots de chèvres rousses dont certains représentants s'ornent d'ailleurs de taches blanches. Avec un métissage non dirigé, des enzooties de pleuropneumonie, le troupeau abandonné à lui même ne tarda pas à disparaître. On estime aujourd'hui à 1 % du troupeau transplanté les sujets de couleur rousse présentant des taches blanches tandis que la proportion des animaux roux racés, à poils courts et brillants est encore plus faible. C'est dire que l'expérience se solde presque par un échec.

Dans le cercle de Tahoua, à peu près à la même époque on a transplanté dans un village, à Founkoye, 200 têtes de réproducteurs roux. Dans ce secteur, l'expérience réussit si bien que les habitants du village étaient invités à présenter au commandant de cercle pendant ses tournées, leurs troupeaux roux comme réussite d'élevage. A l'origine, les troupeaux appartenant à la société de prévoyande de Tahoua et devraient servir de réservoirs ; à partir desquels on les échangeait tête pour tête dans les villages choisis comme nouveaux foyers d'élevage de la chèvre rousse de la région et devenaient alors propriété des indigènes. Ce fut le cas dans tous les villages des cantons de Keita et de Tamaské. Le premier état de distribution existant dans les archives de la circonscription de Tahoua date de 1941 : 50 boucs dans le canton même de Tahoua. En 1942 : 52 boucs furent répartis dans le canton de Keita. En 1943, 171 chèvres furent distribuées à Dibissou. Les opérations gagnèrent d'année en année de l'importance tant en tête d'animaux distribuées qu'en étendue de villages intéressés. En 1950 des reproducteurs furent achetés à Founkoye et distribués à Galma, Adonna, Ziboro ; en décembre de la même année c'est le canton de Bauboye qui fut intéressé par l'opération. Dans le cercle de Madaoua, 130 sujets roux furent répartis dans le canton de Bouza où ce furent les paysans eux-mêmes qui firent la demande aux autorités. Dans ce secteur de Bouza, un récensement effectué quelques années plus tard a montré le rapide accroissement des caprins roux : plus d'un millier de chèvres et de boucs roux ; ce qui milite favorablement pour l'extension de la chèvre rousse dans ces milieux ruraux.

L'action un instant relachée, reçoit une nouvelle impulsion en 1955 avec dans la circonscription de Tahoua 783 caprins distribués (272 chèvres et 511 boucs) ; à Madaoua 684 dont 207 femelles et 427 boucs ; dans le secteur de Konni 701 animaux répartis dans les campagnes. L'action fut poursuivie avec la même intensité les années suivantes. Un rapport concernant la diffusion de la chèvre rousse de 1956 revèle que la distribution dans les trois secteurs de Tahoua, Madaoua, et Konni a porté sur 2150 animaux. Les statistiques des années 1957 et 1958 montrent la même progression à tel point que ces zones ont fait l'objet de l'arrêté n° 58, 149 vu précédemment.

Dans la circonscription de Zinder, plus proche du berceau de la race (Maradi, Tessaoua, Kano) la proportion de caprins roux est depuis longtemps élevée. Dans le sud, Magaria qui nous l'avons vu est la prolongation de la zone des "Goulbis" la chèvre rousse est dans son aire naturelle. Les chèvres tachetées n'y sont qu'en petit nombre. Il y a un rafraichissement du sang. Les reproducteurs sélectionnés dans les centres de Tessaoua ont été introduits à Magaria, 184 géniteurs dans les cantons de Tarka et Gangara ; l'année 1955 a vu la distribution d'un millier de chèvres rousses dans la subdivision de Tanout et à Zinder (subdivision centrale) 786 chèvres et boucs furent l'objet d'échanges dans les villages ; en 1957 ce sont 1935 géniteurs roux qui furent répartis dans les différents cantons du cercle.

Ces opérations de distribution pour leur réalisation rencontrent de nombreuses difficultés tenant à divers facteurs tel que la distance, le transport et surtout la maladie. Dans ce vaste ensemble nigerien, la distance est un handicap terrible ; le lieu de sélection étant souvent éloigné de point de distribution on comprend que les pertes entrainées par le transport : tassement excessif des animaux (100 à 150 têtes par camion, air confiné, coups de chaleur) soient parfois importantes. La faiblesse des moyens de transport, longueur des trajets, s'ajoutent aux conséquences de la maladie pour assombrir le tableau. Les pertes occasionnées par les maladies, surtout la pleuropneumonie et l'entérite vermineuse peuvent être parfois très importantes surtout quand ils sévissent dans un grand rassemblement d'animaux. On a vu en 1957 la pleuropneumo-

nie décimer entièrement le troupeau de chèvres rousses achetées à Maradi pour le repeuplement de la zone de Madaoua. Pour éviter ces pertes, on a tenté ces derniers temps l'expérience des envois saisonniers par petits paquets effectués de Novembre à Avril. Cette période semble plus propice (saison de fraicheur relative) les animaux étant dans le meilleur état d'embonpoint et de santé (les grandes maladies pleuropneumonie et polyparasitisme étant surtout maladies de saison humide comme nous l'avons vu).

III - L'oeuvre sanitaire du service de l'Elevage dans le domaine de cheptel roux n'est pas strictement particulière. Elle s'inscrit dans le cadre général de l'action sanitaire relative à tout l'élevage nigérien. Ce sont les règles générales de prophylaxie sanitaire appliquée à l'élevage extensif contre les grandes affections de la chèvre rousse, nous avons vu que souvent on se trouve démuni devant les éclosions de grandes épizooties, mais les efforts qui tendent à l'éducation des éleveurs ne tarderont sûrement pas à porter leur fruit.

C) - RESULTATS DE L'OEUVRE ENTREPRISE

Arrivé en fin d'exposé des actions de l'administration et du service de l'élevage, voyons quels ont été les résultats obtenus. Nous verrons successivement l'aire actuelle d'extension de la chèvre rousse au Niger, la proportion de roux à l'intérieur de cette aire ainsi délimitée et enfin l'estimation du cheptel roux.

I - L'AIRE ACTUELLE D'EXTENSION DE CHEVRE ROUSSE

Les limites de la zône de diffusion de la chèvre rousse nous sont théoriquement données par les arrêtés successifs relatifs à l'extension de la chèvre rousse. Pratiquement, il faudrait se baser sur des chiffres pour mieux cerner l'importance du cheptel roux dans une zône avant de la déclarer aire de la chèvre rousse. Pour cela deux sources de renseignements : les statistiques du service de l'élevage provenant de recensements effectués

dans les différents secteurs et circonscriptions et celles obtenues auprès des maisons exportatrices de cuirs et peaux et basées sur la variété de peaux recoltées provenant d'une région déterminée. Compte tenu de ceci, nous considérons dans cette aire d'élevage de la chèvre rousse, plusieurs zônes :

1°) une zône définitivement acquise à l'élevage de la chèvre rousse et qui comprend :

- la subdivision centrale de Maradi
- le cercle de Tessaoua
- la zône sédentaire de Dakoro (les cantons de Lallé, Bader, Kornaka, Tagriss)
- la subdivision centrale de Zinder
- le cercle de Magaria.

2°) des régions longtemps intéressées par l'opération mais où la chèvre rousse ne s'est néanmoins pas entièrement imposée :

- Dakoro Nord, les 2 cantons sédentaires de la subdivision de Tanout et dans le cercle de Gouré le canton de Bouné.

3°) une troisième zône d'extension nouvelle, instaurée par l'arrêté n° 58-149 et qui comprend l'ensemble Tahoua, Madaoua, Konni.

4°) enfin une quatrième zône que l'on peut appeler zône d'implantation à venir car non encore intéressée par un texte législatif mais qui possède cependant du cheptel roux et présente tous les indices favorables à l'élevage de la race : Dogondoutchi, Dosso, Gaya.

Cet inventaire met en évidence deux choses :

1°) la chèvre rousse déborde largement les limites de son berceau d'origine. Elle a conquis ou est sur le point de conquérir des zônes qui géologiquement sont très différentes de la région des goulbis où elle a pris naissance. Il semble donc que parmi les conditions d'une bonne réussite d'adaptation de la race, on doive accorder sinon plus du moins la même importance aux méthodes d'élevage, à la race des éleveurs qu'aux conditions climatiques et écologiques de la région. De la région du Dallol Maouri qui

semble être pour le moment la limite à l'ouest, au Damagaram la limite Est de l'aire de diffusion de la chèvre rousse, le trait d'union est surement le même mode d'élevage, la même pratique.

2°) le deuxième point à souligner, c'est que la chèvre rousse s'est étendue sur presque toute la zône des cultures. A l'exception des centres de l'Ouest, Niamey, Tillabery, Tera et de l'extrême Est des terres agricoles, l'aire de diffusion de la chèvre rousse s'identifie à celle favorable aux activités agricoles.

II - PROPORTION DU ROUX

La proportion du cheptel roux à l'intérieur de cette aire d'élevage n'est pas partout uniforme et sa détermination n'est pas aisée. Il aurait fallu pour avoir une vue exacte de la question opérer le recensement systématique de tous les caprins roux et bariolés. Le service de l'élevage vient certes d'adopter une nouvelle fiche de recensement d'animaux mais un tel travail n'a pas été entre pris partout et on ne peut guère se baser que sur les chiffres fournis par les recensements administratifs qui non seulement sont erronés parce que ne faisant pas toujours la différence entre ovins et caprins à plus forte raison entre caprins roux et caprins bariolés, mais en plus sont nettement inférieurs à la réalité, les éleveurs ne déclarant pas tous leurs animaux à cause de l'impôt sur le bétail. Il reste cependant que les sondages effectués dans les différents secteurs, complétés par des renseignements fournis par les abattoirs en se basant sur la proportion d'animaux abattus.

- Les magasins de cuirs et peaux en contrôlant le stock de peaux provenant d'une région déterminée.

- Par les marchés en recensant les animaux qui y sont présentés et qui reflètent dans une certaine mesure l'éthnologie de la région, devaient nous permettre d'avancer certains chiffres proches de la réalité.

Dans la subdivision centrale de Maradi on compte 90 à 95 % de produits roux purs, le reste étant composés surtout de métis.

Dans le secteur de Tessaoua c'est 95 à 99 % ; le peu de chèvres bariolées qu'on y trouve, appartiennent aux villages du Nord de la région où l'on trouve des Nomades.

Dans les cantons sédentaires de Dakoro, la proportion de chèvres rousses très élevée s'établit dans Kornaka à 94 %, Tagriss 96 %, Badder 90 % et 95 % à Lallé. Mais compte tenu du fait qu'une grande partie du secteur de Dakoro est nomade, donc plus ou moins exclusivement aire de la chèvre bariolée, il semble plus juste de fixer de 50 à 60 % le pourcentage de la chèvre rousse dans le secteur.

Les plus récents sondages effectués dans la circonscription de Zinder (comprenant les secteurs de Zinder, Magaria et Tanout) indique un pourcentage limite de 50 %. Cependant dans la région de Magaria où l'on peut se considérer comme en plein coeur de la zone d'élevage de la chèvre rousse, les pourcentages sont plus élevés et selon les cantons, vont de 80 à 95 %.

Dans le secteur de Tahoua, les plus récents chiffres que nous possédons datent de 1957 et font voir un pourcentage de 20 . Ceci n'est pas pour nous étonner quand on sait que l'action dans ce secteur est récente et surtout qu'à l'exception des vallées sédimentaires, tout le secteur est habité par les nomades qui restent fidèles à leurs chèvres bariolées.

Pour Madaoua, dans de nombreux villages les chiffres varient de 20 à 30 %. Pour le secteur tout entier le chiffre de 15 % est certainement près de la vérité comme en témoignent d'ailleurs le nombre de peaux estampillées et les abattages contrôlés (14 %).

Dans l'ensemble du secteur de Konni la proportion de chèvre rousse s'établit également aux environs de 15 %, (près de 50 % à Konni ville même).

Il faut ajouter à cela quelques îlots de chèvres rousses dans certains secteurs comme Filingué, Dosso, Doutchi, Gouré où dans le canton de Bouné le pourcentage très élevé s'établit à 63 %.

III - ESTIMATIONS DU CHEPTEL

Compte tenu de ces pourcentages et des estimations globales du troupeau caprin (roux et tacheté à des circonscriptions d'élevage zône de peuplement de la chèvre rousse, le cheptel caprin roux nigerien se chiffrerait à environ 2.000.000 de têtes avec cependant une concentration quasi-exclusive dans le berceau même (Maradi, Tessaoua, Magaria)

La chèvre rousse hors du Niger

Les provinces haoussa de Nigeria Nord, autre moitié de la zône des "Goulbis" forment comme la partie nigerienne de cette zône géographique, habitat normal, berceau de la chèvre rousse. Depuis longtemps adaptée, exploitée suivant le même mode qu'au Niger, la chèvre rousse en Nigeria, bénéficiant de l'attention et des efforts des Anglais établis dans le pays a eu comme nous l'avons vu une renommée qui a franchi les frontières africaines. Les troupeaux sont importants, autour des centres comme Kano et Sokoto. Au point de vue de l'exploitation de l'élevage et de la commercialisation de la peau, tout est pratiqué comme au Niger.

Des essais d'acclimatement de la chèvre rousse ont été ces dernières années tentés au Sénégal et en Haute Volta dont les importations de reproducteurs furent faites à partir de Maradi. Au Sénégal, au centre de recherches agronomiques de Bambey, après des échecs de début dûs surtout à des avortements et à la pleuropneumonie, actuellement les résultats semblent satisfaisants. Pour la Haute Volta, les transplantations à Fada N'Gourma et à Dori sont assez récentes et on manque de recul dans le temps pour efficacement juger de l'expérience. Toutefois pour la contrée de Fada, plus au sud, plus humide, compte tenu des exigences de la chèvre rousse quant à son optimum vital, les conditions climatiques (surtout grande humidité) qui y règnent rendront plus aléatoires les résultats de cette entreprise.

CONCLUSION

PERSPECTIVES D'AVENIR

Après notre exposé au cours duquel nous avons pu voir les grandes possibilités tant zootechniques qu'économiques de la chèvre rousse et les résultats déjà appréciables auxquels ont abouti les efforts entrepris dans ce domaine depuis une vingtaine d'années, il importe de voir quelles sont les perspectives qui s'ouvrent pour cet élevage caprin roux, quelles sont les voies nouvelles à suivre en vue d'un développement plus efficace.

Le souci majeur qui a guidé les premiers efforts dans la réalisation du programme "chèvre rousse" était la recherche de l'accroissement numérique du cheptel roux,son extension territoriale de manière à intéresser le grand nombre d'éleveurs dans les zones compatibles avec les exigences de l'animal. Maintenant qu'il est démontré que la chèvre rousse peut et s'est adaptée à la presque totalité de la partie sédentaire du Niger, maintenant que sur le plan du commerce extérieur le label chèvre rousse de Maradi est connu des milieux du cuir, n'est-il pas légitime d'envisager d'autres étapes, motivées par d'autres soucis. Le problème auquel il faudrait s'attacher c'est le choix du meilleur animal du point de vue de sa production et l'accroissement de cet animal amélioré.

Cela signifie que le moment est venu de se livrer à des choses théoriques suivies d'applications pratiques en vue d'accroître l'efficacité économique et la rentabilité de cet élevage.

Cette seconde étape, d'une nécessité évidente aujourd'hui les auteurs qui se sont intéressés à la chèvre rousse l'ont longtemps appelée de tous leurs voeux. Roth parlait déjà de la création de produits améliorés dans le "sens de la résistance et de la rusticité", pouvant autant

que possible suivre les mêmes parcours que la chèvre bariolée et d'une "sélection dans la brillance de la fourrure". Robinet écrivait en 1955 "la sélection des types plus rustiques, tout en restant conformes au standard doit s'inscrire dans un programme de recherches pour les années à venir ; d'une manière générale l'intérêt économique qui s'attache à l'exploitation de la peau de la chèvre, suggère la création d'un centre d'études et de sélection de la race caprine de Maradi".

En fait l'exploitation de la chèvre rousse s'avère maintenant rentable parce que c'est une race naturellement sélectionnée, sans intervention de l'homme ; et nous ignorons beaucoup de choses de cette race. Il ne fait aucun doute que les chèvres rousses présentent des variations individuelles parfois considérables, dont dépendent les résultats de la spéculation dont ils sont ou peuvent être l'objet (prolificité, production, peau). Il est également certain qu'entre les lignées ou les familles il doit exister des variations ; ce qui veut dire que dès lors il deviendrait possible à partir de lignées dont l'efficacité zootechnique et l'intérêt de la spéculation seraient démontrées ; de créer et de fixer, des souches de géniteurs améliorés à partir de ces lignées par de méthodes judicieuses d'élevage pour élever le rendement moyen du troupeau. Nous savons par exemple que pour qu'un programme d'exploitation d'une espèce animale soit rentable, surtout dans ce pays de grands espaces et d'élevage extensif, il est nécessaire de maintenir les capacités de reproduction de l'espèce à un niveau satisfaisant ; dans le cas de la chèvre rousse, on parviendra à ce résultat en partant de la connaissance des modalités de la transmission de caractères comme la gemellité, la prolificité pour envisager, déduire de méthodes appropriées : sélection, croisement ou consanguinité, permettant d'avoir un troupeau homogène et rentable.

Les exemples analogues seraient nombreux car beaucoup de données théoriques, nécessaires pour établir un programme d'élevage nous manquent. Comment se fait la transmission de caractère roux de la robe ; quel est le sens exact de la corrélation de ce caractère roux avec la gemellité (on a constaté parfois que le métissage de la

chèvre rousse avec d'autres races donnent des métisses moins prolifiques) ; les qualités si appréciées de la peau; finesse, pretance, texture, poils courts ou ébouriffés, quelles sont les lois de leurs transmissions ?

Tout cela illustre pour nous la nécessité qu'il y a de créer un centre de recherches de génétique pure se doublant de la création de lignées de grandes qualités dont l'élevage ferait de ce centre un fournisseur de géniteurs améliorés, centre de distribution et de vulgarisation.

Nous avons vu aussi les grandes inconnues de la pathologie caprine ici. Les hécatombes dues à la pleuropneumonie, les grandes infestations parasitaires sont autant de soucis majeurs à tel point qu'ils rendent l'élevage impossible ou anti-économique, qu'on ne peut plus se permettre de ne rien tenter pour établir un aperçu nosologique des différentes affections, connaître les manifestations cliniques spécifiques et surtout éclaircir les données étiologiques véritables pour en déduire des méthodes prophylactiques et thérapeutiques efficaces et appropriées.

Mais le programme d'études de cet établissement spécialisé se revelerait incomplet s'il ne vise, s'il ne se double pas d'un centre de recherche pour l'amélioration du lieu, pour la nutrition du bétail. On sait qu'en matière d'élevage, la nature impose souvent des limites précises à l'amélioration du bétail au point de vue de l'importance et de l'accroissement de la production ; et le développement de tout animal dépend de son patrimoine héréditaire et du milieu dans lequel il vit. Aussi dans tout programme visant à l'amélioration d'une race animale, il convient d'examiner également les possibilités d'amélioration du milieu. Certes, en milieu tropical les facteurs du milieu intervenant, se rapportent plus ou moins à l'alimentation, aux possibilités d'approvisionnement à partir des pâturages naturels et doivent retenir le plus l'attention. Les possisibilités de complémentation des rations de manière à éviter des régimes mal équilibrés, l'étude de la pathologie par carences alimentaires, la lutte contre certaines intemperies par le moyen de construction ou d'abris pour protéger autant de problèmes qui peuvent être envisagés attentivement dans ce programme d'amélioration du bétail et du milieu.

Centre de recherches scientifiques où les spécialistes de la génitique, de la nutrition etc. devraient travailler en commun, cette entreprise devrait servir en même temps d'infrastructure de vulgarisation chargée d'aider les éleveurs dans leurs efforts pour améliorer les animaux et pour en tirer des revenus dans la production du lait, de la viande ou des peaux.

Certes dans ce domaine les travaux à long terme sont indispensables chaque fois que se pose la réalisation d'un programme de perfectionnement de race animale et c'est cette lenteur qui souvent rebute le paysan à la recherche de rendements immédiats et déconcerte l'administration en quête de rentabilité à court terme.

Race exceptionnelle, douée d'heureuses qualités, beaucoup de possibilités semblent permises à la chèvre rousse si l'on poursuit et intensifie les efforts en vue d'une exploitation rationnelle.

Vu : Le Directeur de l'Ecole Vétérinaire
rapporteur
P. PONS

Vu : Le Président de la Thèse
R. DELAS

Vu : Le Doyen
LAZORTHES

Vu et Permis d'Imprimer
Toulouse, le 10 Février 1961
LE RECTEUR
Président du Conseil de l'Université
DOTTIN

BIBLIOGRAPHIE

1 - DOUTRESSOULLE - 1947 - L'élevage en Afrique Occidentale Française. Editions Larose - Paris.

2 - DUNDAS - 1938 - Végétation type of the colonie du Niger - Imperial Foriestry Institute - Université d'Oxford-Document N° 15 de l'Institut.

3 - E. SERE de RIVIERE - 1942 - Pays Africains : Le NIGER Société d'Editions géographiques maritimes et coloniales.

4 - EWALDOTTE - Clinical studies on "Abunini" in the Sudan - a contagious disease of goats and scheep - possibly caused by pleuropneumonia like organisms.
Résumé par Revue de l'Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des pays tropicaux N° 72 - 1960.

5 - F.A.O. - Etudes agricoles n° 37 : Bovins d'Afrique : types et races : (N.R. Joshi - E.A. Me-Laughin et R.W. Phillip.

6 - F.A.O. - Etudes agricoles n° 1 : l'élevage en milieux défavorables : R.W. Phillips.

7 - GORET P. - Aperçu sur les zoonoses.

8 - KOUSSANGA - 1958 - La chèvre rousse de Maradi : caractéristiques métriques.

9 - L.M. FEUNTEUN - Développement et amélioration de l'élevage et des industries animales en A.O.F.

10 - M.G. CURASSON - 1 - Etudes sur les pâturages tropicaux et sub-tropicaux.

11 - M.G. CURASSON - Maladies infectieuses des animaux domestiques - tome 1 - pages

12 - RAMADIER - 1958 - Discours d'ouverture de la 2e session de l'Assemblée Territoriale du Niger.

13 - RIOU YVES - Ethnographie - Géographie du Niger.

14 - ROBINET A.H. 1954 - Rapport sur l'exportation des cuirs et peaux au Niger.

15 - ROBINET A.H. 1955 - La chèvre rousse de Maradi et le problème de l'exportation des peaux au Niger.

16 - ROTH - 1938 - La petite chèvre rousse du Niger, bulletin des épizooties de l'A.O.F.

17 - RAPPORTS ANNUELS du service de l'Elevage du Niger - Années 1956 - 1957.

18 - RAPPORT ANNUEL du Service de l'Elevage 1958.

19 - SERVICE DE L'ELEVAGE DU NIGER - Documents officiels concernant l'extension et la diffusion de la chèvre rousse au Niger (Archives du service).

20 - SERVICE DE L'ELEVAGE DU NIGER - Documents relatifs à la législation sur les cuirs et peaux (Archives du service).

TABLE DES MATIERES

	Pages
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I - Aperçu général sur le NIGER	3
A) GEOGRAPHIE PHYSIQUE	3
I - Limites	3
II - Régions géographiques	3
III - Climatologie	5
B) GEOGRAPHIE HUMAINE	5
I - Populations sédentaires	6
II - Populations nomades	6
III - Element Peuhl	7
C) GEOGRAPHIE ECONOMIQUE	7
I - Production agricole	7
II - Richesses minières	8
III - Production animale et son importance	8
1 - importance numérique	9
2 - problèmes de l'élevage nigerien	9
3 - importance commerciale	10
4 - place de la chèvre rousse	11
CHAPITRE II - La chèvre rousse - Considérations zootechniques	13
A) LE MILIEU	13
I - Situation - Topographie - Sols	13
II - Le climat	14
III - Végétation arbustive et herbacée	17
B) L'ANIMAL	18
I - Caractères physiques	18
1 - Standard de la chèvre rousse	18
2 - Variétés	19
3 - Eléments métriques	21
II - Aptitudes de la chèvre rousse	22
III - Mode d'élevage	23
IV - Pathologie de la chèvre rousse	26

Pages

1 - Productivité et pathologie 26
2 - Climat et pathologie 27
3 - Eventail pathologique 27

C) LES PRODUCTIONS ET LEUR COMMERCIALISATION 31

I - Production laitière 31
II - Production de viande 32
III - Les peaux 33
1 - Considérations générales sur le commerce des cuirs et peaux 33
2 - Législation 36
3 - Unité P.A.S. 37
4 - Préparation - conditionnement 37
5 - Commercialisation 45
- producteurs 45
- acheteurs 45
- exportation 49
6 - Utilisations 50

CHAPITRE III - Exploitation - Efforts mis en oeuvre 51

A) ACTION ADMINISTRATIVE 52
I - Bases législatives 52
1 - répertoire 52
2 - contenu et interprétation 53
3 - commentaires 56

B) ACTION DU SERVICE DE L'ELEVAGE 60
I - Action zootechnique 60
1 - réalisation pratique 60
2 - importance numérique 62
II - Achats et Redistributions 63
III - Oeuvre sanitaire 68

C) RESULTATS DE L'OEUVRE ENTREPRISE 68

I - Aire actuelle d'extension de la chèvre rousse 69
II - Proportion des Roux 70
III - Estimation du cheptel roux 72

CONCLUSION 73

BIBLIOGRAPHIE 77